

SOCIÉTÉ

PHOTO JACQUES NADEAU

La chute libre du transport en commun

Depuis dix ans à Montréal, l'autobus et le métro perdent toutes les batailles. L'achalandage ne cesse de diminuer et les prix de grimper. La STCUM croit toutefois qu'il est encore possible de gagner la bataille et prépare une vaste contre-offensive. Un reportage de Jean Francoeur. Page B-1

Elsine mis en échec par son Parlement pour la première fois

MOSCOU (Reuter) — Le Parlement de Russie a infligé son premier revers au président Boris Eltsine, hier, en suspendant son décret visant à instaurer l'état d'urgence dans la république autonome de Tchétchénogouchie, d'où les troupes russes s'étaient déjà retirées la veille.

Elsine se préparait à imposer à cette république le même traitement que Gorbatchev avait réservé aux républiques baltes et qu'Eltsine avait tant critiqué.

En des termes évoquant d'ailleurs ceux de Boris Eltsine lui-même, décrivant il y a moins d'un an le recours à la force dans les républiques baltes, le Parlement juge « nécessaire la poursuite des tentatives de règlement (...) non par l'application de mesures d'urgence mais par des moyens politiques ».

La motion adoptée par le Parlement prône aussi l'ouverture de négociations avec les rebelles, alors

que les collaborateurs du président russe se sont déclarés hostiles à tout contact.

Boris Eltsine a envoyé vendredi des troupes en Tchétchénogouchie pour mater une rébellion nationaliste. Mais les soldats ont échoué et se sont retirés de la région dimanche.

À Grozny, capitale de la Tchétchénogouchie, les nationalistes ont tiré en l'air en signe de joie à l'annonce du vote de la motion tandis que les automobilistes se précipitaient vers le centre-ville en actionnant leurs avertisseurs.

Boris Eltsine a réuni ses collaborateurs, mais n'a pas encore réagi au vote de cette motion, son premier revers grave depuis que sa lutte victorieuse contre la tentative de putsch conservateur, en août, est venue conforter ses pouvoirs au détriment de Mikhaïl Gorbatchev.

Voir page A-4: Eltsine

Côté reintroduit l'égalité du vote dans la loi électorale

Michel Venne

de notre bureau de Québec

SUIVANT les avis du directeur général des élections et du Parti québécois, le ministre Marc-Yvan Côté a accepté de réintroduire dans la loi électorale le principe dit de l'égalité du vote parmi les critères à consi-



Marc-Yvan Côté

dérer dans la délimitation des circonscriptions électorales.

S'appuyant sur un jugement récent de la Cour suprême, le ministre a déposé la semaine dernière le projet de loi 169 modifiant la loi électorale. Dans ce projet législatif, il était prévu de supprimer de la loi le critère de l'égalité du vote et de le remplacer par celui de « la représentation effective », un concept mis de l'avant par le plus haut tribunal au pays.

Mardi dernier, en Chambre, le ministre a appuyé un amendement du Parti québécois qui met en balance les deux critères. L'amendement dit que les circonscriptions électorales sont délimitées « de manière à assurer le respect du principe de la représentation effective des électeurs » et « en tenant compte de l'égalité du vote des électeurs ».

Dans une allocution à l'Assemblée nationale, le ministre responsable de la réforme électorale a soutenu que l'intention initiale du législateur était simplement de se conformer au jugement de la Cour suprême, dans une cause impliquant la Saskatchewan. Le tribunal statuait que le droit de vote garanti par la Charte canadienne des droits doit être interprété comme le droit à « une représentation effective » et non comme le droit

Voir page A-4: Côté

Dubrovnik est en flammes

Le président croate déclare son pays en guerre totale

ZAGREB (Reuter) — La ville croate de Dubrovnik pilonnée par l'armée et la marine yougoslaves est en flammes, a rapporté hier la radio croate alors que le président croate, Franjo Tudjman déclarait que son pays est confronté à une guerre totale.

« La ville entière est en flammes et les bâtiments s'écroulent », a affirmé la radio. Elle a ajouté qu'au moins 17 personnes avaient péri depuis dimanche dans les combats. L'information n'a pas reçu confirmation de source indépendante.

Les bombardements, incessants depuis quatre jours, ont frappé le centre historique de l'ancienne Raguse, classée par l'ONU comme l'un des trésors du patrimoine mondial, a ajouté la radio. « Personne ne peut compter le nombre d'obus qui tombent sur la vieille ville », a-t-elle dit.

Un correspondant de Reuter dans ce port de l'Adriatique a rapporté que la ville était ébranlée par une explosion toutes les secondes au plus fort de cette quatrième journée consécutive de bombardements.

À Belgrade, la Serbie et ses alliés au sein de la présidence collégiale se sont réunis pour discuter de leur appel, adressé ce week-end aux Nations unies, en faveur du déploiement d'une force de maintien de la paix entre Serbes et Croates.

Cet appel est la dernière chance de parvenir à une solution pacifique, a déclaré le vice-président Branko Kostic. « Si cette dernière chance n'est pas saisie, la présidence devra proclamer l'état de guerre et une mobilisation générale et utiliser la force pour mettre fin à la révolte en Croatie », a-t-il ajouté.

La Communauté européenne a ordonné à six de ses observateurs pris au piège à Dubrovnik de se préparer à partir et elle a entamé des négociations avec les chefs de l'armée yougoslave pour leur assurer un passage en sûreté.

Les milices croates et l'armée fédérale, dominée par les Serbes, se sont affrontées au canon et au mortier un peu partout en Croatie. La radio de Belgrade a notamment fait état de violents combats à Vukovar.

Selon la radio de Zagreb, Franjo Tudjman a écrit à Lord Carrington, le médiateur de la CEE, pour lui faire part de son inquiétude concernant les attaques fédérales. Celles-ci, « du fait de l'utilisation à grande échelle de l'aviation, prennent les proportions d'une guerre totale », affirme-t-il.

Il ajoute dans sa lettre que la Croatie entend respecter les accords de cessez-le-feu de la CEE et demande l'envoi de forces de maintien de la paix dans les foyers de troubles.

Les bombardements ont frappé le centre historique de Dubrovnik, classé par l'ONU comme trésor du patrimoine mondial, a dit la radio croate. Selon celle-ci, un monastère et la tour Minceta, proche des remparts, ont été endommagés, et les hôtels Excelsior et Sirena, hors de la vieille ville, ont été incendiés. Un correspondant de Reuter a pour sa part déclaré que l'hôtel Imperial était en flammes.

L'armée a envoyé de l'infanterie pour essayer de prendre les derniers bastions croates autour de Dubrov-

nik, écrit de son côté l'agence yougoslave Tanjug.

L'hôtel Argentina, où se trouvent les six observateurs, a été frappé directement dimanche par des tirs.

Selon Tanjug, l'armée a envoyé des renforts d'infanterie des villages des alentours. L'agence de presse avait signalé dimanche que 3000 soldats fédéraux participaient à une attaque contre le port.

Les combats font également rage dans plusieurs autres régions de Croatie.

Selon la radio croate, de violents affrontements se déroulaient hier le long de la principale route d'approvisionnement joignant Zagreb à la Slavonie orientale, région de l'est de la Croatie proche de la frontière avec la Serbie.

Soldats fédéraux et forces croates combattaient maison par maison dans les rues de Vukovar, bastion croate assiégé de Slavonie, selon Radio-Belgrade.

Les forces croates poursuivaient par ailleurs leur contre-offensive

Voir page A-4: Dubrovnik



PHOTO JACQUES NADEAU

À Montréal, Place du Canada, plusieurs survivants de la Deuxième Guerre mondiale, comme le caporal Azade Robichaud, en premier plan, qui a survécu, au surplus, à la guerre de Corée, se sont souvenus de ces sombres moments de notre histoire contemporaine.

Le Canada se souvient

Huguette Young

de la Presse canadienne

OTTAWA — Une foule de dignitaires s'est recueillie hier au pied du Monument commémoratif de guerre pour rendre hommage aux quelque 110 000 Canadiens qui sont tombés sur les champs de bataille au cours des deux grandes guerres mondiales et la guerre de Corée.

Par un temps sombre et froid, c'est le gouverneur général Ramon Hnatyshyn qui a donné le ton à la cérémonie en déposant une gerbe de fleurs au pied du monument. Le premier ministre Brian Mulroney y a lui aussi déposé une gerbe de fleurs.

Le chef de l'état-major de la Défense, le général John de Chastelain, ainsi que le ministre des Anciens combattants, Gerry Merrithew, les ont imités.

Toute de noir vêtue, Sarah, la duchesse de York, a également déposé une gerbe de fleurs à la mémoire des valeureux Canadiens qui ont combattu outre-frontière. Le président national de la Légion royale cana-

Voir page A-4: Le Canada

Clark dresse un plan de relance du comité Castonguay sans écarter Mme Dobbie

Huguette Young

de la Presse canadienne

OTTAWA — Afin d'essayer de sauver les meubles, le ministre des Affaires constitutionnelles Joe Clark a dressé hier un plan d'action en 12 points pour relancer le comité mixte constitutionnel sur la bonne voie. Pas question toutefois de congédier la coprésidente Dorothy Dobbie comme le réclame vigoureusement l'opposition.

« J'estime qu'en raison de son rôle de coprésidente, il serait injuste et contre-indiqué de tenir cette seule personne responsable des décisions qui ont effectivement été prises par un groupe de personnes sur lequel votre parti était représenté », a répondu M. Clark dans une lettre au leader néo-démocrate Audrey McLaughlin et au chef libéral Jean Chrétien.

Pour les libéraux, toutefois, rien à faire. On est revenu à la case départ, de fulminer le critique libéral en matière constitutionnelle, André Ouellet.

Rejoint par la Presse canadienne, M. Ouellet s'est dit très fâché de

cette nouvelle mise au point.

« Je trouve ça «culotté» de la part de Joe Clark qui revient à la charge en disant que tout va bien et qu'il y a

Voir page A-4: Clark



Joe Clark

Lucien Bouchard dit à Bourassa d'affronter le Canada anglais au lieu de l'amadouer

Jocelyne Richer

de notre bureau de Québec

AU LIEU DE passer son temps à rassurer le Canada anglais, à dire « énervez-vous pas, on n'en veut pas trop », le premier ministre Bourassa devrait s'appliquer à bâtir un rapport de forces en faveur du Québec et essayer d'obtenir de meilleurs propositions du gouvernement fédéral. C'est à ce « devoir démocratique » que M. Bourassa devrait consacrer ses énergies, a fait valoir hier M. Lucien Bouchard, chef du Bloc québécois, qui prenait la parole devant les étudiants en droit de l'Université Laval.

Le discours rassurant tenu par le premier ministre Bourassa dans le dossier constitutionnel n'aide en rien le Québec, est persuadé M. Bouchard, et contredit celui prôné par ses prédécesseurs qui, contrairement à lui, « ont toujours revendiqué plus de pouvoirs pour le Québec ».

L'échéance du référendum, à l'automne 1992, lui apparaît incontournable. Selon lui, M. Bourassa ne « sera pas assez suicidaire » pour déclencher une élection précipitée et

s'en tiendra plutôt aux dispositions inscrites dans la loi 150.

La possibilité que le premier ministre puisse vouloir amender la loi

Voir page A-4: Bouchard



Lucien Bouchard

Noël traditionnel en Provence

Du 22 au 29 décembre 1991

Noël traditionnel en Provence du 22 au 29 décembre 1991

Une visite que l'on dirait par Daudet préparée:
Nîmes, Avignon, Les Baux, Fontvieille, Arles, Aigues Mortes.



voyages malavoy
861-2485

Nous proposons de nouveau cette année l'incomparable Noël traditionnel en Provence qui a laissé aux participants de l'an dernier l'indélébile souvenir de la chaleur de l'âme provençale française.
Demandez notre dépliant Noël

Noël traditionnel en Provence

Du 22 au 29 décembre 1991

Les fonctionnaires municipaux prévoient «toute une bataille» si Québec accepte le gel des salaires

Sylvain Blanchard

LE SYNDICAT canadien de la fonction publique (SCFP) livrera « toute une bataille » aux villes si jamais le gouvernement du Québec accepte leur proposition d'étendre aux fonctionnaires municipaux le gel des salaires imposé aux employés de l'État, il y a quatre mois.

C'est ce qu'a fait savoir hier Henri Massé, le directeur québécois du SCFP, syndicat affilié à la FTQ et représentant plus de 80 % des fonctionnaires municipaux de la province.

M. Massé, qui réagissait ainsi à la demande faite vendredi par le président de l'Union des municipalités du Québec, Ralph Mercier, dans le cadre d'une rencontre avec le ministre Claude Ryan, a prévenu les maires de regarder d'autres solutions pour limiter les conséquences de la réforme Ryan, « car les travailleurs, qui ont déjà donné, ne se laisseront pas manger la laine sur le dos ».

La loi 145 (réforme Ryan), qui en-

trera en vigueur en janvier, transfèrera aux municipalités 500 millions \$ de nouvelles responsabilités. Une décision aux conséquences majeures qui force actuellement les villes à se livrer à une gymnastique invraisemblable pour trouver les moyens de payer la note sans surtaxer leurs contribuables, ou mettre en danger des services jugés essentiels.

La capacité de payer des citoyens ayant atteint ses limites depuis longtemps, plusieurs villes n'ont d'autre choix que d'effectuer des coupures drastiques. Or, en leur permettant d'imposer à leurs employés (cols blancs, cols bleus, pompiers et policiers) le même décret que celui voté à Québec à l'intention des fonctionnaires — 0 % pour les six premiers mois de 92 et hausse de 3 % pour les six derniers mois de l'année — les municipalités pourraient, globalement, économiser 64 millions \$.

La demande de l'UMQ sera étudiée prochainement au conseil des ministres. Mais déjà les différents syndicats signalent aux autorités

municipales que « ce sera le bordel dans les relations de travail » si jamais elle trouve un écho favorable à Québec.

« Le climat sera pourri et les maires vont rapidement perdre le contrôle de la situation », anticipe Henri Massé.

Il prie donc le gouvernement de rejeter cette demande et les maires de chercher d'autres alternatives avec les syndicats pour régler leurs problèmes de caisse.

« Car c'est en se parlant qu'on réussit à trouver des solutions, pas en imposant ses vues ».

Dénonçant le manque « d'imagination et de tact » de l'Union des municipalités, le SCFP soutient que le gel des salaires ne fait pas l'unanimité à l'UMQ, plusieurs villes, affirme M. Massé, s'opposant à cette requête, connaissant trop bien les répercussions qu'elle risque d'avoir sur les relations de travail.

M. Massé blâme d'ailleurs sévèrement le président de l'UMQ de ne

pas avoir cherché à le rencontrer pour examiner la situation et tenter de dégager des pistes de solutions.

« La décence la plus élémentaire commandait, avant de poser un geste comme celui-là, qu'on nous consulte. C'est d'ailleurs très étonnant qu'on ne l'ait pas fait, car c'est la même union, l'Union des municipalités du Québec, qui, au printemps dernier, dénonçait partout en province, et à coups de poing dur la table, le ministre Ryan pour avoir le culot de leur refiler une facture de 500 millions \$ sans prendre leur avis en considération ».

Même son de cloche du côté de la Fédération des employés des services publics de la CSN, qui représente 5000 fonctionnaires municipaux au Québec.

« Les travailleurs sont conscients du manque à gagner engendré par la réforme Ryan », dit leur présidente, Ginette Guérin. Mais s'ils sont prêts à en regarder les impacts, ils ne sont pas disposés à se faire imposer une loi spéciale. Car c'est par le biais de la négociation que l'on trouvera des solutions aux problèmes soulevés par cette réforme ».

Le « dégraissage » de l'appareil municipal, la planification à long terme de ses activités et une meilleure organisation du travail font partie de ces solutions, dit le syndicat.

Ottawa s'apprête à légiférer sur les espèces menacées

Louis-Gilles Francoeur

LE MINISTRE fédéral de l'Environnement, M. Jean Charest, parrainera aux Communes un projet de loi pour protéger les espèces sauvages, animales et végétales contre la contrebande et le braconnage.

Le projet de loi vise en particulier, précise la déclaration ministérielle, à « empêcher le commerce illégal des espèces sauvages, en particulier des espèces menacées de disparition » ainsi que les habitats requis pour leur survie.

La loi québécoise sur la Conservation de la faune protège déjà depuis des années les espèces menacées ainsi que les habitats critiques. En raison de l'annonce tardive, hier après-midi, de ce projet de loi, personne n'était capable de dire au bureau du ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP), M. Gaston Blackburn, si ce projet de loi empiétait sur des compétences provinciales parmi les plus claires au plan historique.

Plusieurs des volets de ce projet de loi relèvent clairement des compétences fédérales sur le commerce international des animaux et des végétaux. Ainsi, précise la déclaration de M. Charest, la future loi « interdira le commerce des espèces exotiques et canadiennes en danger de disparition ainsi que de leurs pro-

duits. Elle renforcera la mise en oeuvre de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction et empêchera l'importation au Canada d'animaux et de végétaux sauvages obtenus en contravention avec les lois sur la conservation d'autres pays ».

La loi fédérale, ajoute la déclaration ministérielle, « interdira l'exportation ou le transport interprovincial d'animaux ou de végétaux sauvages obtenus en contravention avec les lois canadiennes ».

Plusieurs marchés lucratifs ont sévi au cours des dernières années, notamment au Québec, où des braconniers auraient capturé des oiseaux de proie pour de riches personnalités du Moyen-Orient, grands amateurs de ces chasses archaïques. De tels oiseaux peuvent valoir sur le marché noir plusieurs dizaines de milliers de dollars. Par ailleurs, les législations provinciales sont peu ajustées les unes aux autres. On vend du « chevreuil » au Québec, qui provient de l'Ouest, alors que la vente du cerf, un animal différent, est interdite au Québec. On a même déjà vendu au Québec des cervidés en voie de disparition ailleurs sous prétexte de les envoyer vers des zoos alors qu'ils s'en allaient à l'abattoir ou vers des « ferme de chasse », ce qui est à peu près la même chose.

Le Canada demande à l'ONU de l'aider à retracer la Montréalaise disparue au Liban

Marie Tison

de la Presse canadienne

WASHINGTON — Le Canada a demandé à l'Organisation des Nations unies de l'aider à retracer Mme Henriette Haddad, une Montréalaise disparue au Liban en 1985.

Dans une lettre datée du 31 octobre, la mission canadienne à l'ONU a demandé à l'envoyé de l'organisation qui tente de favoriser la libération des otages détenus au Proche-Orient, M. Giandomenico Picco, de faire enquête sur cette question.

« Nous lui avons donné des détails sur cette disparition, a déclaré hier le porte-parole de la mission canadienne, M. Graham Greene, au cours d'une entrevue téléphonique depuis New York. Nous lui avons demandé d'aller chercher des informations auprès des gouvernements appropriés et des factions alors qu'il fait en-

quête au sujet d'autres otages détenus au Liban. »

Mme Haddad, maintenant âgée de 64 ans, a disparu alors qu'elle visitait de la famille au Liban et qu'elle se rendait de Beyrouth-Est à Beyrouth-Ouest pour vérifier l'état d'une propriété appartenant à la famille.

Son fils, M. Constantin Haddad, croit que sa mère a été enlevée. M. Haddad, un ingénieur à l'emploi d'Hydro-Québec à la Baie James, a déclaré que selon des informations obtenues par la famille, Mme Haddad serait détenue par le Hezbollah, un groupe qui chapeauterait les diverses factions qui détiennent des otages au Liban.

M. Greene a déclaré que le Canada ne savait pas si Mme Haddad avait bel et bien été enlevée. Il a fait observer qu'aucun groupe n'avait revendiqué l'enlèvement de la Montréalaise, mais il a ajouté que ça avait

également été le cas pour d'autres otages qu'on savait détenus.

Le porte-parole de la mission canadienne a affirmé que lors de la disparition de Mme Haddad, le Canada avait fait enquête auprès de groupes au Liban et ailleurs au Proche-Orient. Au cours des années, le gouvernement canadien a notamment approché les Syriens et les Iraniens. Sans succès. Ou bien il ne recevait pas de réponse, ou bien on l'assurant que Mme Haddad n'était pas détenue.

M. Greene a cependant indiqué qu'à l'époque il n'était pas facile de traiter avec le gouvernement libanais, le pays étant alors déchiré par la guerre civile. Cette question est d'autant plus difficile que Mme Haddad, née au Liban, possède la double citoyenneté, a déclaré M. Greene. La marge de manoeuvre du Canada s'en trouve limitée.

Le PQ prévoit intégrer les fonctionnaires fédéraux québécois sans dépenser plus

Pierre April

de la Presse Canadienne

QUÉBEC — Mme Pauline Marois, députée péquiste de Taillon, a expliqué hier que le Québec serait capable d'intégrer ses 118 000 fonctionnaires fédéraux aux 40 000 que possède déjà le Québec sans dépenser un cent de plus que ce qu'il paie déjà.

« Actuellement, a-t-elle précisé en conférence de presse, le Québec paie pour cinq fonctionnaires fédéraux alors que seulement quatre travail-

lent pour lui. »

Le comité chargé de préparer le transfert a pour sa part noté la sous-représentation des Québécois au sein de la fonction publique fédérale qui est de l'ordre de 33 à 42 %.

Les consultations entre le Parti québécois et les 118 000 fonctionnaires fédéraux oeuvrant au Québec ont débuté et une première analyse sur leur éventuelle intégration à la fonction publique québécoise, advenant la souveraineté du Québec, sera rendue publique dès le printemps prochain.

Mme Jocelyne Gadbois, conseillère à l'exécutif national du PQ et responsable du comité chargé de préparer cette intégration, a demandé aux fonctionnaires fédéraux de s'impliquer dans le processus de consultation et d'information.

« Nous avons quelques idées sur la façon dont cette intégration pourra se faire, a-t-elle déclaré, mais sans la participation des fonctionnaires, on n'ira pas très loin. »

Mme Gadbois était accompagnée de M. Rosaire Bertrand, président du PQ de la région de Québec, et Mme Pauline Marois, responsable de ce dossier pour l'aile parlementaire.

« Ce que l'on offre aux fonctionnaires fédéraux, a soutenu Mme Marois, c'est de venir réfléchir avec nous, de nous proposer des moyens d'action précis et de s'associer au processus. »

Quant à M. Bertrand, il a mentionné que la consultation est amorcée.

« Des démarches sont engagées, a-t-il dit, et d'autres sont à venir afin de nous assurer que les propositions que nous mettrons de l'avant tiendront compte des attentes légitimes de ces gens. »

Déjà, dans leur analyse et pour répondre à une résolution adoptée lors du congrès du PQ, en janvier dernier, les membres du comité ont préparé un projet de brochure qui sera acheminée à tous les fonctionnaires fédéraux au Québec et dans laquelle ils reprennent les engagements du PQ de les intégrer avec tous leurs droits et privilèges.

« En n'ajoutant aucun effectif, a précisé Mme Marois, nous pouvons garantir aux fonctionnaires qui sont actuellement à l'emploi du gouvernement fédéral qu'ils retrouveront

soit le même emploi ou seront réorientés vers un autre de même type avec la même rémunération. »

Dans le document, les membres du comité ont répété que la ville de Québec sera la capitale nationale « du nouvel État » et que la politique de transferts verra « à minimiser les déplacements des personnes, à tenir compte des besoins régionaux, à optimiser l'utilisation des équipements en place et à accorder à l'Outaouais une attention particulière, puisque cette région comporte pas moins de 26 000 fonctionnaires. »

Une étude sur les implications économiques sur la région et les fonctionnaires de l'Outaouais a déjà été commandée au Groupe Secor par le nouveau maire de Hull et ancien membre de la Commission Bélanger-Campeau, Marcel Beaudry.

Toute l'opération intégration devra garantir aux fonctionnaires la liberté de choix.

« Les conséquences concrètes de cette position, a indiqué Mme Gadbois, font que les employés du fédéral qui travaillent au Québec auraient le choix entre poursuivre leur carrière au sein de la fonction publique du Canada ou joindre celle du Québec aux mêmes conditions que celles qu'ils ont à l'heure actuelle. »

Il va sans dire, cependant, qu'il y en aura parmi ceux qui accepteront de joindre la fonction publique québécoise qui se retrouveront dans un emploi autre que celui qu'ils occupent à Ottawa.

« Un nombre significatif des 118 000 fonctionnaires, a expliqué Mme Marois, rendent des services sur le territoire québécois que nous continuerons d'offrir. D'autres assument des fonctions que nous prendrons dans un État souverain et il y a ceux où on observe un certain chevauchement dans leur travail. »

« Ces derniers, a-t-elle poursuivi, seront réorientés vers un autre travail. Là où il y aura véritable chevauchement, il faudra rationaliser. »

Le comité n'a toutefois pas été formé pour négocier avec les représentants des fonctionnaires fédéraux et québécois.

Il déterminera la répartition régionale des employés, les dédoublements de postes et les besoins des régions, et effectuera la comparaison des conventions collectives.

Bob Rae ironise à Londres sur le « fédéralisme » des séparatistes québécois

LONDRES (PC) — Le fédéralisme canadien sera toujours nécessaire même pour les séparatistes du Québec qui disent ne souhaiter qu'une association avec le reste du Canada, a affirmé hier à Londres le premier ministre ontarien Bob Rae, en tournée en Europe.

Selon M. Rae, le fédéralisme est la seule forme naturelle de gouvernement pour le Canada. « Dès que vous parlez d'association avec le reste du Canada, vous parlez de fédéralisme. Vous parlez de reconnaître les limites de la souveraineté qui sont naturelles et inévitables dans un monde comme le nôtre. »

« Je trouve ironique que même les plus fervents séparatistes ou indépendantistes parlent immédiatement d'association avec le reste du Canada », a ajouté M. Rae lors d'une conférence de presse.

Le premier ministre ontarien estime également qu'une monnaie commune appelle des intérêts communs. Cela signifie une coordination

des politiques économiques et sociales, ce qui nécessite un parlement.

« Alors pour moi, si le Canada n'existait pas, nous devrions le réinventer », a soutenu M. Rae.

Premier ministre ontarien depuis 14 mois, M. Rae a rencontré hier des gens d'affaires et des porte-parole du gouvernement britannique, dont le secrétaire au Commerce, Peter Lilley.

Il a déclaré que les investisseurs ne craignaient pas son gouvernement néo-démocrate ou les nouveaux projets de loi sur le travail qu'il a déposés la semaine dernière.

« L'élection d'un gouvernement social-démocrate en Europe est vue comme un événement s'inscrivant dans le cours normal des événements — la routine », a-t-il dit.

Après la Grande-Bretagne, M. Rae se rendra en France et en Allemagne, afin de consolider les liens commerciaux entre l'Ontario et les 12 pays membres de la Communauté européenne.

Quel que soit l'objet de votre prêt, les taux d'intérêt de la Banque Scotia sont très avantageux.*

Prêt à l'habitation d'une durée d'un an À PARTIR DE	Prêt-auto pour l'achat d'une voiture neuve À PARTIR DE
8.75%	10.50%
Prêt pour consolidation de dettes À PARTIR DE	Prêt personnel inférieur à \$5,000 À PARTIR DE
11%	13.25%
sur les prêts supérieurs à \$15,000	

Pour un prêt à l'habitation sur hypothèque de premier rang, un prêt-auto pour une voiture neuve ou encore un prêt pour consolider vos dettes (par exemple pour régler vos comptes de cartes de paiement ou de crédit), renseignez-vous auprès d'une succursale de la Banque Scotia.

*Sous réserve de l'application des critères habituels de crédit. En vigueur au 12 novembre 1991, ces taux peuvent être modifiés. Tous les taux sont annuels et s'appliquent aux prêts d'une durée d'un an.

Banque Scotia

Au bout de chaque cigarette
Un seul filtre: vos poumons



Un ministère fédéral en poursuit un autre pour avoir perturbé des larves de homards

Louis-Gilles Francoeur

ENVIRONNEMENT Canada vient d'intenter sans tambour, ni trompette dans le district judiciaire de Gaspé des poursuites contre Travaux publics Canada qui a dragué en juillet et en août, soit en période interdite, le chenal menant à Cap-Vert, aux Îles-de-la-Madeleine, en pleine éclosion des larves de homards, une des principales ressources de la région.

Ce dragage avait été autorisé par les services d'Environnement Canada à la condition expresse, proposée par Pêches et Océans Canada, qu'il se déroule entre le 1er et le 30 septembre, soit après la période d'éclosion des crustacés. C'est ce que

précise d'ailleurs le permis publié dans la Gazette du Canada, le samedi 28 avril 1990.

Malgré cette disposition expresse, le dragage aurait été effectué en juillet et en août.

Selon les renseignements obtenus par L.E. DEVOIR, un inspecteur d'Environnement Canada a découvert, le 6 août, que le dragage gouvernementale DPW 125 était en place en face de Cap-Vert. Une inspection supplémentaire devait révéler que les travaux d'entretien, qui devaient commencer le 1er septembre, étaient presque terminés à la mi-août.

Durant l'enquête des Services fédéraux de protection de l'environnement, Travaux publics Canada (TPC) devait demander la permission de draguer davantage à cet endroit pour compléter le chenal, ce qui a confirmé que l'essentiel des travaux avait été effectué. Le permis accordait la permission de draguer 9000 mètres cubes de sable afin de faciliter l'accès des bateaux de pêche à Cap-Vert. Le responsable du dragage chez TPC, M. Raymond Murray, aurait alors manifesté l'intention de faire porter ce tonnage à 13 500 mètres cubes.

À la Cour de Gaspé, les accusations portées par Environnement Canada visent tout autant Travaux publics Canada que M. Murray. Le mi-

nistère et son fonctionnaire sont poursuivis en vertu des articles 67 et 71 de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, qui englobe maintenant la Loi canadienne sur l'immersion en mer.

Ottawa annonçait la semaine dernière un investissement de 10 millions \$ pour « renforcer le contrôle » de l'immersion des déchets en mer dans le cadre des programmes du Plan vert.

Le permis accordé par Environnement Canada permet le relargage du sable dragué dans une lagune en face de Cap-Vert. Ce sable forme maintenant une île au centre de la lagune. Il ne contient aucun toxique.

C'est à l'origine Pêches et Océans Canada qui avait indiqué à Environnement Canada le danger de draguer cette zone d'éclosion des larves de homard, une zone aussi critique pour ce crustacé qu'une frayère pour les poissons.

Le 15 janvier dernier, le responsable de l'évaluation des habitats de Pêches et Océans, M. Yves Lavergne, communiquait à Environnement Canada ses recommandations pour plusieurs sites de dragage envisagés par les Travaux publics.

Au sujet de Cap-Vert, il écrivait : « Nous sommes d'accord avec les sites d'immersion proposés. Nous recommandons que les travaux soient réalisés entre le 1er et le 30 septem-

bre, ceci pour ne pas interférer avec l'utilisation de la lagune par les larves de homard au cours de l'été ».

Le biologiste recommandait d'ailleurs la même chose pour le dragage de la lagune de Havre-aux-Maisons.

Le responsable québécois d'Environnement Canada, M. Jean-Pierre Gauthier, a déclaré au DEVOIR que, s'il n'était pas commun de voir un ministère fédéral en poursuivre un autre, « ce n'était pas la première fois ». Il a été cependant incapable de citer d'autres cas. Une telle poursuite, a-t-il dit, s'inscrit dans la politique de mise en application plus sévère des lois environnementales au niveau fédéral, a-t-il expliqué.

Si Travaux publics Canada est condamné, a expliqué un autre fonctionnaire, l'argent passera en réalité d'un ministère fédéral à un autre, ce qui ne pénalise pas le Trésor fédéral ! Et si une faute a été commise par un fonctionnaire sans qu'il ait malice, ce dernier est remboursé par son ministère. En ce sens, l'amende maximale de 300 000 \$ prévue dans la Loi fédérale de l'environnement n'effraie pas les hautes directions. Par contre, les peines d'emprisonnement inquiètent davantage les fonctionnaires car, si les tribunaux n'envisagent pas ce recours à la première offense, il pourrait en être autrement en cas de récidive pour les mêmes motifs.

Le ministère des Transports nie l'existence d'études sur un métro autonome à Laval

Isabelle Paré

LE MINISTÈRE des Transports qualifie de tout à fait non fondées les dénégations du président du Conseil métropolitain de transport en commun (CMTC), Robert Perreault, qui affirme que Québec et Laval étudient en catimini un projet de métro autonome.

Au bureau du ministre des Transports, M. Sam Elkas, on s'est dit surpris hier des grands cris proférés par le président du CMTC, également président de la Société de transport de la CUM, portant sur la « confidentialité » d'études entreprises sur la viabilité d'un projet de transport rapide à Laval.

« C'est absolument faux. Il y a un comité technique qui a été formé en juin avec la Société de transport de Laval et le ministère. Mais cela est connu publiquement », a défendu hier l'attachée de presse du ministre des Transports.

D'après le ministère, aucune somme n'aurait été versée par Québec pour aider la Société de transport de Laval à faire ces études, mais uniquement des « moyens techniques ».

Dans une entrevue accordée hier au DEVOIR, M. Perreault dénonçait l'existence d'une collusion entre Laval et Québec qui, à son avis, court-circuite l'organisme régional de concertation qu'est le Conseil métropolitain de transport en commun. Inquieté par l'aspect partisan de ces appuis venus de Québec, M. Perreault disait aussi craindre que ce

projet, porteur d'impacts sur tout le réseau de transport métropolitain, n'affaiblisse le pôle de développement du centre-ville.

« Le comité fera état de ces études à Laval et au ministère des Transports, mais aussi au Conseil métropolitain de transport en commun », a tenu à souligner hier Mme Denault.

À l'hôtel de ville de Laval, on s'est abstenu de faire tout commentaire sur cette charge à fond de train effectuée par le président du CMTC. Mais d'emblée, a-t-on indiqué au bureau du maire, l'étude en cours de réalisation ne vise qu'à scruter les diverses alternatives de transport en commun que pourrait adopter Laval, étant donné la décision de Québec de reporter d'au moins cinq ans la construction du prolongement du métro à Laval.

Dès mai dernier, le ministre Elkas a en effet recommandé à son gouvernement de surseoir jusqu'en l'an 2000 aux projets de relier l'île Jésus au réseau souterrain de la STCUM. Et ce, malgré l'engagement contraire pris par le Parti libéral au cours de la campagne de 89. Dès lors, le maire Gilles Vaillancourt avait annoncé la création d'un comité conjoint avec le ministère des Transports ayant pour mandat d'étudier une « infrastructure régionale de grande capacité réalisable dans un échéancier plus serré ».

Depuis 1989, de multiples hypothèses ont été avancées pour relier Laval au centre-ville dont celle d'un monorail, d'un métro de surface et d'un « railbus », un véhicule fonctionnant tant sur rail que sur route.

EN BREF...

Une réforme entre gens compétents

(PC) — Pour réussir l'application de la réforme de la santé dans les établissements mêmes, le ministère doit reconnaître la compétence des gens qui y travaillent, et non les confronter. C'est ce que le directeur des programmes à la Fédération des CLSC, M. Marcel Sénéchal, est venu dire à un groupe d'infirmières, dans le cadre du 71e congrès de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec. « Toute tentative de collaboration est vouée à l'échec si elle ne repose pas sur une reconnaissance des compétences, des intérêts de chacun », a souligné M. Sénéchal.

Hydro: consultation trop limitée ?

JUSTE avant de participer à la consultation privée sur le plan d'équipement d'Hydro-Québec, la Coalition pour un débat public sur l'énergie a fait savoir hier que cette démarche, imposée par le gouvernement, était fort éloignée du débat public sur l'énergie que réclament, mais en vain depuis 10 ans, des dizaines de groupes sociaux et environnementaux du Québec. La consultation en cours, ajoutaient les porte-parole de la coalition, devrait avoir lieu après un débat national sur les priorités énergétiques. Il est illogique, a expliqué le secrétaire de la coalition, M. Michel Thibault, de choisir des projets, voire des équipements avant d'avoir identifié nos besoins et les meilleurs moyens d'y répondre.

Maxwell: même la thèse du poison

MADRID (AP) — Cristina, la fille de Robert Maxwell, a déclaré hier dans une interview au *New York Post* que son père avait pu être empoisonné. Par ailleurs, *The Evening Standard* titrait hier sur un test de dépistage de poison pratiqué sur la dépouille du magnat de la presse, d'après le témoignage de l'avocat espagnol de la famille Julio Hernandez Claverie qui a déclaré « le poison doit être considéré comme une possibilité ». Le consul britannique à Tenerife estime cependant que la thèse de l'empoisonnement est peu probable. « Il y a si peu de preuves dans tous les cas, nous ne pouvons éliminer aucune possibilité », a-t-il déclaré.

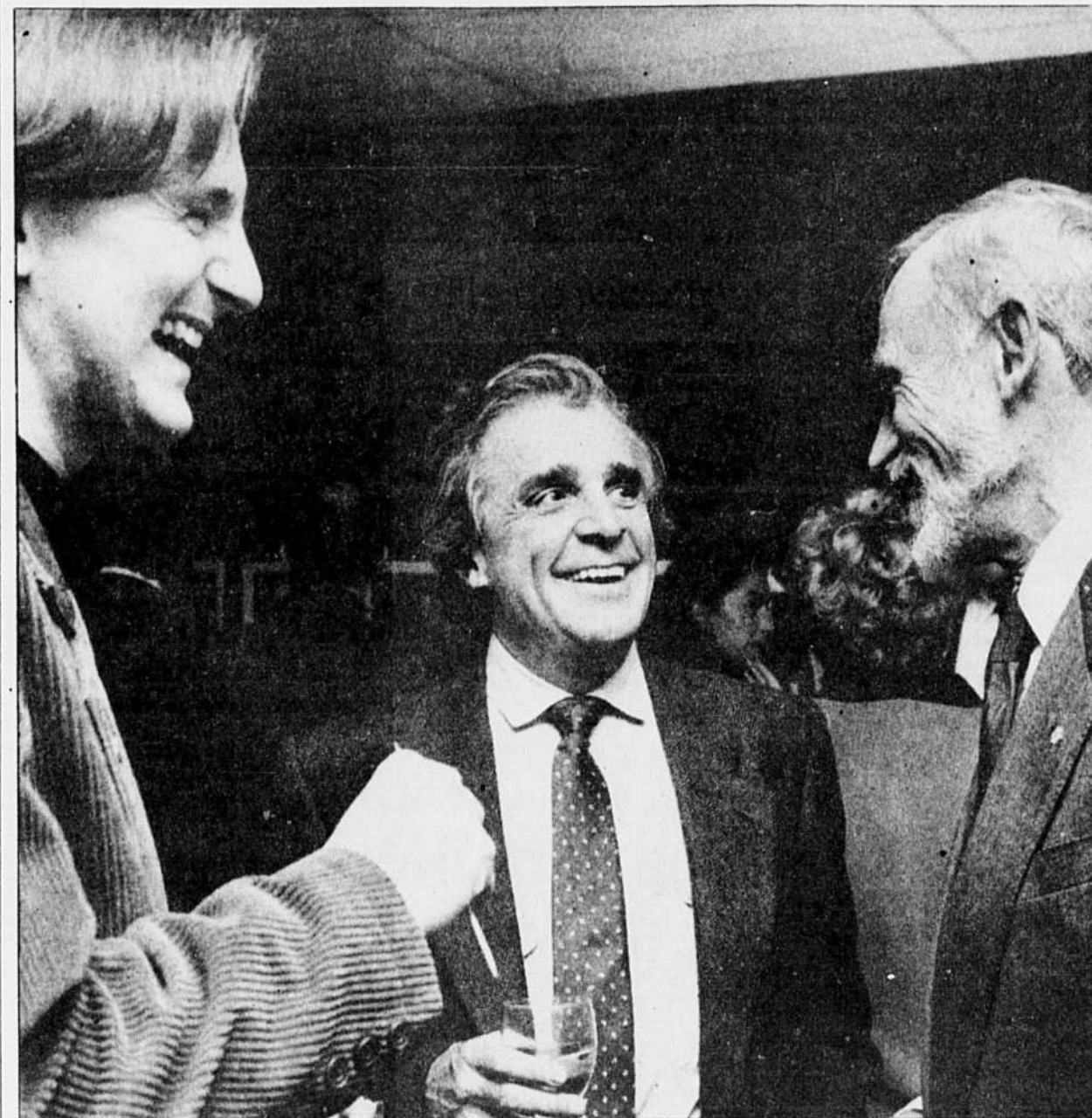


PHOTO JACQUES GRENIER

Le TNM a 40 ans

Il y avait foule, hier, pour célébrer le 40ème anniversaire du Théâtre du Nouveau Monde. Yves Jacques, Jean Besré et Jean-Louis Roux en avaient long à raconter sur les grandes et petites histoires de notre compagnie de théâtre la plus célèbre.

L'écart de l'espérance de vie s'élargit entre riches et pauvres

Isabelle Paré

L'ÉCART entre l'espérance de vie des hommes des quartiers pauvres du sud-ouest et ceux de Westmount tend à s'accroître et surpasse maintenant dix ans.

Si l'on peut espérer passer le cap des 80 ans à Westmount, les hommes de Pointe-Saint-Charles, de Saint-Henri et de la Petite-Bourgogne ne peuvent toujours pas souhaiter vivre au-delà de 67 ans.

C'est du moins ce que révèle le dernier rapport du Département de santé communautaire (DSC) de l'hôpital de Verdun qui scrute l'état de santé des 262 000 habitants du Vieux Lachine, de Pointe-Saint-Charles, de Saint-Henri, de la Petite-Bourgogne, de Côte-Saint-Paul, de LaSalle et de Verdun.

« Même s'il y a une amélioration lente et graduelle dans les quartiers défavorisés et partout au Québec, l'écart entre riches et pauvres ne s'annule pas ou peu, ou s'accroît dans certains cas », affirme M. Jean-Pierre Lavoie, responsable de l'équipe de recherche du DSC de Verdun.

Le nombre de bébés de petits poids, de complications à la grossesse et d'hospitalisations continue aussi à se démarquer de la normale, tandis que le taux de mortalité infantile dans Saint-Henri et Pointe-Saint-Charles demeure de 70 % à 80 % plus élevé qu'ailleurs dans la région métropolitaine. En fait, un enfant sur 100 mourra avant d'y avoir complété

sa première année de vie. Les indicateurs socio-économiques révèlent aussi que le pourcentage de familles monoparentales a doublé en dix ans dans le sud-ouest, mais n'a augmenté que de 30 % au même moment dans la région de Montréal.

À Pointe-Saint-Charles, pas de moins de 45 % des familles sont monoparentales, et 46 % dans Saint-Henri et la Petite-Bourgogne. Plus d'une mère sur deux s'y déclare célibataire, et une mère sur neuf y est âgée de moins de 20 ans. Toutefois, cette augmentation du nombre de jeunes mères se fait ressentir partout au Québec depuis 85.

« Mais le pourcentage des jeunes mères reste toujours près de deux fois et demie plus élevé dans ces quartiers qu'ailleurs dans la région de Montréal », fait remarquer M. Lavoie.

Si LaSalle, Lachine et Verdun semblent toujours mieux nanties que les autres quartiers du sud-ouest, l'appauvrissement croissant que connaît Verdun est maintenant camouflé par la richesse de la population de l'île des Soeurs, affirme le chercheur. « Si on isole l'île des Soeurs, on retrouve à l'est de Verdun une population aussi démunie que celle des quartiers Pointe-Saint-Charles, Saint-Henri et Petite-Bourgogne ».

À Verdun, où réside la plus forte proportion de personnes âgées de tous les quartiers du sud-ouest, le DSC rapporte que plus de 65 % des gens du troisième âge habitent seuls vivant sous le seuil de la pauvreté.

Le compagnon de M. François n'a entendu aucun avertissement avant le coup de feu meurtrier

Rollande Parent

de la Presse canadienne

LE POLICIER Michel Tremblay, de l'escouade technique du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM), n'aurait lancé aucun avertissement verbal avant de tirer précipitamment sur Marcellus François, le 3 juillet dernier.

C'est du moins ce qu'a soutenu Edson Ford, le conducteur de l'automobile à bord de laquelle se trouvait Marcellus François le jour fatidique, hier à l'enquête du coroner menée par Me Harvey W. Yarosky.

L'enquête du coroner sur la mort de Marcellus François reprenait hier après dix jours d'interruption.

Edson Ford, un Noir de 31 ans qui est né et a grandi à Montréal, a évalué à deux secondes le temps qui s'est écoulé entre le moment où un véhicule de police lui a bloqué la route et celui où le coup provenant d'une camionnette a retenti.

« J'ai entendu des cris de pneus, puis boum. J'ai vu des policiers partout autour », a-t-il expliqué hier.

Edson Ford qui dit avoir réalisé sur-le-champ qu'il s'agissait de policiers du SWAT (de l'équipe technique) se rappelle avoir entendu « police ou quelque chose comme ça » après le coup de feu.

Après avoir constaté que son compagnon était atteint, il a vu son corps incliné vers l'avant et sa main droite tendue vers la gauche et touchant sa ceinture de sécurité.

Edson Ford a ensuite raconté qu'un policier tenant une arme l'a saisi au collet pour le faire sortir de

l'auto. Il se souvient s'être fait traiter de « nègre » et de « banane » pendant qu'il était maintenu immobilisé.

Une fois menotté, il a été informé qu'il était arrêté pour une tentative de meurtre. Il aurait été placé dans une cellule avant d'être amené pour un interrogatoire.

M. Ford n'a pas été informé que son compagnon Marcellus François avait été pris pour Kirt Haywood.

À un certain moment, un policier a tendu deux photos, l'une de Haywood et l'autre de Carol Richards, les deux individus véritablement recherchés pour tentative de meurtre.

Edson Ford a reconnu connaître Haywood depuis l'école secondaire à Côte-des-Neiges et également Carol Williams, une des deux femmes qui se trouvaient dans le véhicule le 3 juillet.

Il a juré hier qu'il ne fréquentait pas ces deux personnes.

De même il a affirmé qu'avant le drame il ne connaissait pas le nom de Marcellus François. Pour lui, c'était Willow.

Willow lui devait de l'argent. Il l'a fait monter dans son auto pour le conduire à deux endroits où il croyait qu'il faisait des efforts pour changer un chèque et le rembourser. Il s'est plutôt rendu compte, il n'a pas précisé comment, que François, un Noir originaire de Sainte-Lucie, cherchait plutôt à acheter du crack.

Ce qu'il aurait réussi à faire à Verdun. Willow lui aurait ensuite demandé de les conduire à la Cité du Havre où « ils ont fumé du crack », affirme-t-il dans sa déclaration faite à la police.

Vallerand suggère des accommodations entre la RIO et les producteurs de Salons pour la prochaine saison

Pierre Roberge

de la Presse canadienne

LE MINISTRE du Tourisme André Vallerand suggère à la RIO de prévoir avec les producteurs d'événements au Stade olympique des « accommodations » pour la prochaine édition de ceux qui ont été annulés.

Selon le ministre responsable de la RIO, négocier le prochain contrat avec des conditions qui compenseraient, en partie, les pertes des producteurs serait sans doute préférable.

« Pourquoi ne pas discuter pour tenter d'éviter des poursuites en dommages ? », a avancé hier M. Vallerand, en marge d'une conférence de presse à l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ).

Le Salon de l'agriculture, prévu pour s'ouvrir le samedi 23 novembre, a dû être annulé puisqu'il y en a encore quatre des semaines à renforcer la toile et autres morceaux du Stade.

Cet esprit d'ouverture vaut-il aussi pour le moto-cross de la mi-septembre, annulé le jour où la poutre de 50

tonnes est tombée ? M. Vallerand répond : « Pourquoi pas ? Si cela permet d'éviter des poursuites, j'invite la RIO à réfléchir à cette option ».

Quant à la foire de l'automobile, prévue pour janvier 1992, le député de Crémazie observe que « nous avons là un calendrier serré ».

Lundi 18, des ingénieurs canadiens et de l'étranger doivent être réunis pour chercher une solution assurant la solidité de la toile et ses ancrages et, signale M. Vallerand, « ça nous mènera au 18 décembre. J'ai quand même confiance que ce salon puisse avoir lieu, c'est important pour la réputation de Montréal ».

La dernière enveloppe de 20 millions \$ d'argent public dérogé par Québec couvre les travaux requis aux poutres et poutrelles, d'éventuelles poursuites, la réclamation de 3,8 millions \$ des Expos (pour leur saison locale écourtée) et les dépenses pour la toile.

Le ministre a réitéré la nécessité de garder le Stade fermé encore quelques semaines « car il faut dissiper l'incertitude qui subsiste pour

la sécurité ». Et même si l'idéal serait une assurance à 100 %, ajoute-t-il, « il n'y a rien d'absolu en ce monde ».

La toile doit être hissée à une certaine hauteur pour compléter les travaux de couture. Hier elle était maintenue à environ 10 mètres, il faut attendre qu'il fasse plus beau pour la monter plus haut, indiquait une porte-parole de la RIO.

Le comité d'ingénieurs experts comprend deux Européens, un Japonais et est présidé par Robert Boyd, ancien président d'Hydro-Québec.

Son premier souci, dit M. Vallerand, est pour « passer l'hiver. La sécurité de la structure du Stade, c'est acquis. La sécurité de la toile, c'est ce qui reste à confirmer... Espérons que ça ne coûtera pas une fortune », a-t-il laissé tomber avec un peu d'ap-

préhension.

Ce Stade monumental, dont la ville de Montréal ne veut pas à l'extinction de la dette olympique, n'est-il pas un gouffre sans fond et ne vaut-il pas mieux y renoncer ? Le ministre Vallerand réplique qu'il faut mettre en perspective ce qu'il a déjà coûté. Avant de le « scrapper », de mettre une croix dessus, il faut bien réfléchir ».

À l'ITHQ, le ministre du Tourisme annonçait la création d'une première concentration universitaire en gestion hôtelière et restauration, qui sera enseignée à compter de janvier avec l'Université du Québec à Montréal.

Le tronc commun du curriculum sera donné à l'UQAM, les cours spécialisés à l'Institut situé non loin, a précisé Conrad Handfield, président de l'ITHQ. Une première classe de 25 à 30 élèves est presque complétée.

Avis public

Ville de Montréal

Avis public est donné que, suite au scrutin tenu le 3 novembre 1991, madame Claudette Demers-Godley a été élue conseillère municipale du district électoral Notre-Dame-de-Grâce (31).

Montréal, le 12 novembre 1991

Le président d'élection,
Léon Laberge, avocat

La Mini **RÉSULTATS**
Loto-Québec

Tirage du 91-11-08

NUMÉROS	LOTS	1 lot de 100 000 \$ (numéro non décomposable)	533C957
9 2 2 4 6	50 000 \$	2 lots de 10 000 \$ (numéros non décomposables)	635A711 227B290
2 2 4 6	5 000 \$	5 lots de 1 000 \$ (numéros non décomposables)	248A636 335B160 623B060
2 2 4 6	250 \$		598B834 104C091
2 4 6	25 \$		
4 6	5 \$		
9 2 2 4	1 000 \$		
9 2 2	100 \$		
9 2 2	10 \$		

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste de numéros gagnants et la liste officielle, cette dernière a priorité.

83 autres lots de bonis le vendredi 15 novembre

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Dubrovnik

dans le centre de la république. À Rome, le président yougoslave Stipe Mesic s'est prononcé pour la création d'une vaste zone-tampon entre les trois républiques de Serbie, Croatie et Bosnie-Herzégovine, à l'issue d'un entretien avec le président du Conseil italien, Giulio Andreotti. La Suède a par ailleurs annoncé l'imposition de sanctions économiques contre la Yougoslavie pour tenter de mettre fin aux combats. Elle a exhorté les pays membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE) à rompre tout lien de coopération avec la Fédération yougoslave.

« Nous voulons donner aux efforts de paix de la CEE tout le soutien que nous pouvons », a déclaré à la radio le premier ministre suédois, Carl Bildt.

Au siège de l'AELE à Genève, on déclarait que la coopération avec la Yougoslavie était, dans les faits, suspendue depuis le début des hostilités, mais que les ambassadeurs des pays membres se réuniraient jeudi pour envisager d'éventuelles mesures plus formelles.

« Nous n'avons pas l'intention de reprendre cette coopération tant que la situation ne sera pas éclaircie », a ajouté un porte-parole.

◆ Côté

à l'égalité absolue du vote. C'est ce jugement qui a inspiré les parlementaires, a dit le ministre Côté, et il devrait aussi « inspirer tous ceux qui écrivent dans des quotidiens sur ce sujet », dans une allusion à peine voilée à un article publié dans LE DEVOIR mercredi dernier sous la signature du sousigné. M. Côté, comme d'ailleurs son vis-à-vis péquiste Guy Chevrette, se sont défendus de n'avoir jamais voulu « tripoter » la carte électorale à leur avantage.

La représentation effective tient compte de divers critères dont les caractéristiques géographiques, l'histoire et l'intérêt des collectivités, la représentation des groupes minoritaires. Ce concept, soutient la Cour suprême, est plus compatible que la parité du vote et offre la flexibilité nécessaire pour faire face aux difficultés d'ordre pratique inhérentes au gouvernement représentatif.

La loi, finalement adoptée avec cet amendement, prévoit aussi que la carte électorale sera dorénavant redécoupée aux deux élections générales, plutôt qu'après chaque élection comme présentement. Le ministre Côté a fait valoir que cela permettrait d'assurer « une plus grande stabilité aux limites des circonscriptions électorales ». Il a rappelé que la dernière opération de découpage avait coûté près d'un demi-million de dollars au trésor québécois.

La loi enjoint enfin la Commission de la représentation électorale à reprendre son travail et à proposer dans les prochains mois une nouvelle carte électorale qui tienne compte du nouveau critère. Le processus de redécoupage de la carte électorale a été interrompu en novembre 1990

lorsque plusieurs députés, des deux côtés de la Chambre, se sont élevés contre le projet qui leur était soumis et qui prévoyait des modifications à 35 circonscriptions, la disparition de six comités, dont le quart (deux sur huit) de ceux de l'Est du Québec.

◆ Clark

12 conditions. C'est vraiment se foutre de ce qu'on a dit », de s'exclamer M. Ouellet, sur un ton irrité.

« Non seulement rien n'a changé, mais on nous insulte en plus. » Dans une lettre rendue publique hier, M. Clark reprend les 12 recommandations qui, dit-il, ont été proposées par le comité de régulation interne du comité constitutionnel. Libéraux et néo-démocrates siègent à ce comité.

Or, de l'avis de M. Ouellet, il n'en est rien. Il n'y a jamais eu d'entente sur ces 12 conditions au sein de ce comité, a-t-il affirmé. Au cours d'une réunion de cinq minutes de ce comité la semaine dernière, les discussions ont porté exclusivement sur le congédiement de Mme Dobbie. Rien de plus.

Entre autres, M. Clark propose :

- qu'on mette fin temporairement aux travaux du comité afin d'en réorganiser l'organisation;
- que les audiences à l'extérieur d'Ottawa soient limitées à une ou deux réunions par province;
- que les travaux du comité mixte soient plus structurés : les listes de mémoires et de témoins seront fournies aux membres avant le début des audiences;
- la tenue de conférences spéciales sur la proposition d'union économique, la réforme du Sénat et les peuples autochtones;
- l'embauche d'un haut fonctionnaire qui serait déchargé de ses fonctions pour occuper le poste de directeur du comité;
- ce haut fonctionnaire se tiendrait loin des activités politiques et relèverait du comité de régulation et non des coprésidents;
- son mandat et ses fonctions seraient déterminés par le comité de régulation interne et le greffier de la Chambre des communes.

M. Ouellet ne veut rien savoir de ces conditions. Pour lui, le départ de Mme Dobbie demeure « la condition principale » que posent les libéraux pour reprendre leur place au sein du comité mixte.

M. Chrétien a d'ailleurs réclamé publiquement la tête de Mme Dobbie au cours d'une conférence de presse samedi à Montréal. Selon lui, ses députés claqueront la porte si Mme Dobbie demeure en poste.

Hier, M. Ouellet a repris le même refrain. Mme Dobbie doit partir, a-t-il insisté, sinon les députés libéraux plieront bagage. De son côté, Mme Dobbie a été ferme. Elle ne quittera pas.

M. Ouellet a souligné que les libéraux et les néo-démocrates avaient maintes fois souligné que Mme Dobbie devait partir. Premièrement au cours d'une réunion avec le greffier du Conseil privé Paul Tellier. Deuxièmement, au cours d'une rencontre avec le député Ross Reid, représentant des conservateurs au sein du comité de régulation interne. Troisièmement, au cours d'une rencontre avec la principale intéressée. Et quatrièmement, l'opposition a répété cette exigence « verbalement » à M. Clark.

M. Ouellet craint également que le gouvernement songe à nommer M.

David Broadbent responsable de la coordination des travaux du comité. C'est M. Broadbent qui était au gouvernail du Forum des citoyens dirigé par Keith Spicer.

« On s'oppose à ce que M. Broadbent vienne rescaper cette commission », a dit M. Ouellet.

Il n'a pas été possible de rejoindre les députés néo-démocrates. Mme Audrey McLaughlin passait le week-end dans sa circonscription du Yukon. Les membres du comité étaient également introuvables.

◆ Bouchard

d'ici là lui semble farfelue. « S'il commet un geste illégitime, le monde va marcher dans les rues », avertit le chef souverainiste, qui croit que la marge de manoeuvre du chef du gouvernement québécois « réduit comme une peau de chagrin » un peu plus chaque jour. Il ne pourra pas « échapper », dit-il, à l'échéance référendaire.

À cet auditoire enthousiaste et conquis d'avance, il a précisé que le référendum pourrait porter sur la souveraineté ou sur les offres finales d'Ottawa, ce qui lui apparaît convenable.

Comme dans tout pays normal, a dit M. Bouchard aux journalistes après son allocution, le processus de la souveraineté pourra être enclenché si les forces du « oui » obtiennent la majorité simple lors du référendum.

Questionné sur les déboires rencontrés par la commission Castonguay-Dobbie, le chef du Bloc québécois a tenu à dire que le véritable problème, c'était que le Canada anglais refuse d'admettre l'éventualité de la souveraineté du Québec. Cette commission, chargée de recevoir les commentaires des Canadiens sur les propositions constitutionnelles initiales du gouvernement fédéral, est vouée à l'échec, selon lui, parce que les présidents parlent de tout sauf du Québec et de la souveraineté.

« On ne peut plus rien attendre de la démarche fédérale qui tourne au roman-savon », a-t-il lancé, en se disant impatient de laisser de côté la question constitutionnelle pour « traiter des vraies préoccupations des Québécois ».

◆ Le Canada

dienne, Jack Jolleys, ainsi qu'un groupe de jeunes étaient également au rendez-vous.

C'est Mme Alice Taylor, 94 ans, d'Ottawa, qui représentait les mères en deuil. Elle a perdu son fils Richard pendant la bataille de Normandie, en 1944.

La cérémonie s'est déroulée dans un silence respectueux, que seule est venue briser une salve de 21 coups de canon. Plusieurs centaines de Canadiens ont bravé une température excrable pour rendre hommage aux anciens combattants canadiens qui ont libéré l'Europe.

M. Merrithew a souligné aux journalistes à l'issue de cette cérémonie qu'il était regrettable que les Canadiens oublient trop souvent les sacrifices de leurs proches. La liberté a un prix, a-t-il noté.

Dans un communiqué émis hier, le premier ministre a voulu souligner les actions des Canadiens qui ont « sacrifié leur vie pour la paix ».

« C'est au courage et à la loyauté de nos Forces armées que nous sommes redevables de notre liberté. Puissions-nous ne jamais l'oublier », de rappeler M. Mulroney.

Pour sa part, le chef libéral Jean Chrétien a émis un communiqué pour rappeler que le Jour du Souvenir était un moment de tristesse pour commémorer l'action « des êtres chers qui ont donné leur vie au nom de la liberté ».

À Montréal, comme dans la plupart des grandes villes canadiennes, les anciens combattants se sont également souvenus de ces guerres dont ils sont les survivants.

Furieux d'être écarté de la liste des invités officiels du gouvernement en marge du Jour du Souvenir, le chef national de l'Assemblée des Premières Nations, Ovide Mercredi, a décidé de passer à l'action hier.

Il s'est avancé pour déposer une gerbe de fleurs au pied du Monument commémoratif de guerre au moment où la cérémonie tirait à sa fin. Il a dû se contenter de passer en dernier, toute une brochette de dignitaires ainsi que le corps diplomatique étranger l'ayant précédé.

Aux yeux de M. Mercredi, cette démarche protocolaire constitue une insulte à l'endroit des autochtones puisque ces derniers se sont portés volontaires pour combattre aux côtés des unités canadiennes.

« De retour au pays, les anciens combattants autochtones n'ont pas eu droit aux mêmes indemnités que leurs confrères », a souligné M. Mercredi. Ils en sont humiliés. »

Le chef national de l'Union des Indiens de la Colombie-Britannique, James Scotchman, a qualifié de honte le sort réservé aux anciens combattants autochtones.

Selon lui, de nombreux autochtones qui étaient partis se battre en Europe pendant plus de cinq ans ont perdu leur statut d'Indien au sens de la Loi sur les Indiens à leur retour du



Avoir 17 ans

Plusieurs écrivains ont participé hier au lancement d'un recueil de nouvelles sur leurs 17 ans. Les nouvelles avaient été publiées l'été dernier dans les pages du DEVOIR. De gauche à droite, Jean Basile, Normand Chaurrette, Marco Micone, Jean-François Chassay, Lise Bissonnette et Christian Mistral.

Québec hésite à s'engager à sauver la collection Lavalin

Jocelyne Richer

de notre bureau de Québec

SUR SON QUANT-À-SOI, le ministre des Affaires culturelles garde l'oeil ouvert mais considère qu'il est encore trop tôt pour dire quels moyens le gouvernement peut envisager en vue d'éviter que les 1300 oeuvres d'art qui forment la prestigieuse collection Lavalin ne soient vendues à Toronto, aux plus offrants.

Pour l'instant, on attend de savoir exactement de quoi est composée cette collection qui regroupe principalement des tableaux des grands maîtres québécois, et quelle est sa valeur marchande.

« On verra ensuite quels gestes on peut poser », a déclaré hier la sous-ministre des Affaires culturelles, Mme Michelle Courchesne, pour qui ce dossier est extrêmement délicat, étant donné qu'il évolue dans le cadre de la loi sur les faillites.

Pour sa part, la ministre des Affaires culturelles, Mme Liza Frulla-Hébert, n'a pas réagi publiquement à l'éventualité du départ du Québec de la collection Lavalin, un silence que le député péquiste André Boulerice trouve inadmissible.

Pour lui, il est clair que cette collection contient des oeuvres faisant partie de notre « patrimoine national », et qu'il faut trouver les moyens légaux de les conserver au Québec. « S'il faut une loi spéciale, nous offrons notre collaboration. Si la ministre peut émettre un avis de classement et en faire des biens patrimoniaux, qu'elle le fasse. Mais nous ne pouvons pas nous permettre de voir des Borduas et des Riopelle quitter le Québec », a commenté M. Boulerice.

Sans vouloir trop s'aventurer sur ce terrain, la sous-ministre Courchesne admet par ailleurs que l'éventualité d'une vente aux enchères aurait des conséquences négatives pour les artistes québécois et le marché de l'art, cette affaire survenant « dans un marché déjà à la baisse par les temps qui courent ».

Pour conserver cette collection ici, le Musée du Québec serait-il intéressé à l'acquiescer ? Ou le Musée d'Art contemporain ? Difficile à dire pour l'instant. Mais une chose est sûre : ces institutions doivent fonctionner avec des budgets d'acquisition très serrés, qui ne le permettent pas nécessairement, le voudraient-

elles, de profiter d'une occasion pareille.

Le gouvernement du Québec pourrait-il, de son côté, invoquant la protection du patrimoine artistique québécois, se porter acquiesceur de l'ensemble de la collection ? Cela serait-il techniquement possible ? C'est à ce genre de questions que les juristes du ministère des Affaires culturelles vont tenter de répondre au cours des prochaines semaines. Mais est-ce que le gouvernement serait même intéressé à acquiesceur ces oeuvres ?

Selon Mme Courchesne, s'il y a une vente aux enchères, elle n'aurait pas lieu, de toute façon, avant un mois, ce qui laisse un peu de temps pour mesurer les différentes avenues qui s'offrent au gouvernement, et connaître la stratégie du syndicat dans cette affaire.

LE DEVOIR affirmait, dans son édition de samedi dernier, que la collection Lavalin, acquise par le groupe immobilier Marathon, serait sur le point d'être vendue aux enchères à Toronto. Marathon a hérité des tableaux de Lavalin en guise de garanties de dettes de loyer, à la suite de l'effondrement récent de l'empire de Bernard Lamarre.

La rébellion des Mohawks à Oka a inspiré les Indiens des Caraïbes

HULL (PC) — Des événements comme ceux qui ont impliqué les Mohawks à Oka, l'été dernier, sont source d'inspiration et d'encouragement pour les autochtones de la petite île de Dominique, dans les Antilles.

Des actions autochtones menées à des milliers de kilomètres de là, en Amérique du Nord, servent d'exemple aux Indiens caraïbes de la Dominique, qui cherchent à faire revivre leur culture, pratiquement disparue.

C'est ce qu'a expliqué hier M. Garnette Joseph, à l'occasion d'un congrès sur les 500 ans de contacts entre Européens et autochtones, qui réunit des autochtones des Amériques et des Antilles.

« Lentement, une prise de conscience est en train de se faire chez le peuple caraïbe. Ce qui se passe en

Amérique du Nord, au Canada et aux États-Unis se communique peu à peu aux Antilles », a-t-il dit.

En 1978, il a contribué à fonder le Mouvement de libération caraïbe, aujourd'hui disparu, et le Groupe culturel des Indiens caraïbes, qui existe toujours. L'objectif de M. Joseph : « Dire au monde que nous sommes toujours vivants. »

Pas une mince tâche, si on considère qu'ils ont été pratiquement exterminés à la suite de la colonisation des Antilles, au XVIIe siècle.

Les Caraïbes étaient parmi les premiers indigènes rencontrés par les explorateurs espagnols à leur arrivée dans les Amériques. Les Espagnols les ont décrits comme des guerriers féroces, et le nom qu'ils leur ont donné est à l'origine du terme anglais cannibale.

À l'époque, des Indiens caraïbes

vivaient dans toutes les îles des Antilles. Ils maîtrisaient l'art de la navigation en mer à bord de canots.

Mais avec l'introduction par les Européens des plantations de canne à sucre, ils furent pris en chasse et capturés pour être utilisés comme esclaves. Plusieurs moururent de faim pour ne pas servir les Européens. Dans certaines îles, ils furent littéralement poussés à la mer par les colons français et britanniques.

Aujourd'hui, seuls quelques milliers survivent. Environ 2500 d'entre eux vivent sur une réserve de 1500 hectares en Dominique, la seule réserve indienne à l'extérieur de l'Amérique du Nord. Leur langue, leur religion et la majeure partie de leur culture sont aujourd'hui disparues, puisqu'il n'y a pas d'histoire écrite des Indiens caraïbes.

avait démissionné hier et avait préconisé la levée de l'état d'urgence. Les routes menant à Grozny restent barrées par des blocs de ciment et des hommes munis d'armes à feu ou de couteau poignard dans la capitale.

Des hommes de tout âge se sont précipités Place de la Liberté, dans le centre-ville, pour répondre à l'ordre de mobilisation du général Djokhar Doudaïev, élu président de la république dans le cadre d'un scrutin non reconnu par les autorités russes.

Parmi eux figurait un groupe de détenus sortis la veille de leur camp de travail. « Nous avons promis que lorsque le décret serait annulé, dès que Doudaïev nous en donnerait l'ordre, nous regagnerions le camp pour finir de purger notre peine », a expliqué Fourtan Akhilogov, 28 ans.

Le général Doudaïev a déclaré à des journalistes que, sur une population de 1,3 million d'habitants, 300 000 hommes étaient venus s'inscrire. Il a ajouté que les femmes avaient elles aussi formé un bataillon « prêt à combattre les meilleures troupes russes ».

Dimanche soir, un homme présent comme le chef du commando qui a détourné samedi un Tupolev soviétique sur la Turquie a été salué en héros lors d'un meeting organisé à Grozny.

« Le détournement de l'avion était une action politique. Les gens doivent connaître la vérité sur ce qui se passe ici », a déclaré Saïvali Saïtoïev, 41 ans, ancien pilote et candidat à la présidence aux récentes élections.

Il a ajouté que, à son retour à Grozny, il s'était rendu aux autorités locales et que celles-ci décideraient de son sort.

DESTINATION CANCUN

SOLEIL, DÉTENTE ET... LECTURE

Complétez le coupon de participation ci-dessous et venez le déposer au kiosque du **DEVOIR** au Salon du livre de Montréal du 14 au 19 novembre ou au Salon Entrée libre à l'art contemporain du 13 au 17 novembre à la Place Bonaventure.

En répondant correctement à la question, vous courez la chance de gagner un **forfait pour deux personnes à destination de CANCUN incluant le transport aérien aller/retour, les transferts entre l'aéroport et l'hôtel et l'hébergement à l'hôtel Solaris ou au Miramar.**

CONCOURS: DESTINATION CANCUN

Nom: _____

Adresse: _____

Ville: _____ Code postal: _____

Tél.: _____

Question: En quelle année fut fondé LE DEVOIR?

Réponse: _____

Le tirage aura lieu le 19 novembre 1991 à 17h au kiosque du Devoir, au Salon du Livre de Montréal. Le gagnant ou la gagnante sera avisée par la poste. Aucun fac-similé ou photocopies ne seront acceptés.

La période de validité du forfait à Cancun est du 4 au 25 janvier 1991 ou du 7 mars au 25 avril 1991.

SWABEY OGILVY RENAULT
AGENTS DE BREVETS ET DE MARQUES DE COMMERCE

Une Société dont SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER et le cabinet juridique OGILVY RENAULT sont les associés

1001, boul. de Maisonneuve ouest
Montréal, Canada H3A 3C8
(514) 845-7126, Téléc: 05-24355
Facsimilé (514) 288-8389
MONTRÉAL OTTAWA

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC
Fondée en 1892

55 St Jacques
Montréal, Québec
Canada H2Y 3X2
Télé: 05 268656
Fax (514) 865 7874
Tel (514) 987 6242

Agents de brevets d'invention et de marques de commerce

EN BREF...

Kruger réduit sa production

EN RAISON de la situation difficile du marché du papier journal, Kruger annonce des arrêts de production d'un semaine dans deux de ses usines de papier journal. La première fermeture d'une semaine affectera l'usine de Bromptonville en Estrie, à compter du 18 novembre. Par ailleurs, à Trois-Rivières, seule la production de papier journal sera suspendue durant la semaine du 24 novembre 1991. Cette mesure réduira de 10 000 tonnes la production de papier journal de Kruger en 1991. Pour l'année, la société affiche un total cumulatif de 70 000 tonnes en moins dans sa production de papier journal. L'arrêt, pour une période indéterminée, de la machine à papier n° 3 à Trois-Rivières le 1er avril dernier, ainsi que des arrêts temporaires en septembre à Corner Brook et à Trois-Rivières, ont accentué la baisse de production.

Jean-Marc Veilleux ne peut en appeler

LE JUGE Réjean Paul, de la Cour supérieure, a rejeté les demandes d'appel dans les causes impliquant M. Jean-Marc Veilleux, personnellement, ainsi que sa compagnie 2730-9434 Québec Inc. M. Veilleux et cette compagnie avaient été déclarés coupables le 28 mai dernier de trois chefs d'accusation reliés à la présentation d'informations fausses ou trompeuses dans un prospectus de la Société en commandite 400 Slater. La compagnie, qui agissait à titre de promoteur, affirmait faussement au prospectus que le coût d'acquisition de l'immeuble situé au 400 Slater à Ottawa était de 14,65 millions \$ alors qu'il avait été acquis 12,5 millions \$. Les investisseurs dans cette société en commandite immobilière se sont fait avoir de 2,15 millions \$, une somme qu'ils n'ont jamais pu récupérer. A cause de cette « différence » de 2,15 millions \$, M. Veilleux fut condamné à une amende de 40 000 \$ et son complice André Charlebois à une amende moindre encore.

Dunkel est content des discussions USA-CEE

GENÈVE (AFP) — Le directeur général du GATT, M. Arthur Dunkel, s'est déclaré « encouragé par le résultat » des entretiens samedi à La Haye entre le président George Bush avec les dirigeants de la CEE sur les moyens de débloquent les négociations commerciales de l'Uruguay Round qui se déroulent à Genève, a-t-on indiqué hier dans son entourage. « C'est un engagement clair et bienvenu à conclure (les négociations) et à le faire cette année », a ajouté M. Dunkel, selon les mêmes sources. M. Bush avait consacré l'essentiel de ses entretiens de samedi à La Haye à l'examen de l'état des négociations du Round, dans lesquelles les États-Unis et la Communauté européenne ont des positions divergentes sur un certain nombre de dossiers.

Maxwell dans un délit d'initiés ?

LONDRES (Reuters) — Le ministre britannique du Commerce et de l'Industrie aurait été sur le point d'interroger Robert Maxwell à propos d'éventuelles transactions d'initiés sur la Société Générale, rapportait dimanche le *Sunday Telegraph*. La Commission des Opérations de Bourse (COB) aurait demandé l'aide de la Grande-Bretagne. Des responsables du ministère britannique devaient s'entretenir avec Robert Maxwell, appelé à témoigner dans l'enquête française. Par ailleurs, le ministre aurait ouvert une enquête sur les transactions de titres Maxwell Communication Corp Plc (MCC). Le ministre aurait soupçonné Maxwell d'avoir faussé le marché de ses titres en utilisant ses entreprises non cotées en Bourse pour effectuer des transactions sur MCC.

Coup d'oeil boursier	
Montréal-XXM	1887.57 + 6.98
TSE-300	3579.30 + 17.74
Dow Jones	3042.26 - 3.36
Dollar canadien (US Cents)	Non disponible
Or (New York-US\$)	355.30 + 1.10

Six experts croient qu'un Québec indépendant et le Canada devraient s'unir économiquement

Suzanne Dansereau
de la Presse canadienne

TORONTO — Le traité de libre-échange et le Pacte de l'auto-risque d'être remis en question si le Québec et le Canada n'arrivent pas à conclure une union économique, indique une étude de l'Institut C.D. Howe qui sera rendue publique aujourd'hui.

L'étude, la quatrième de la série « Canada Round » du prestigieux institut de recherche, porte sur les relations commerciales du Canada advenant la sécession du Québec.

Six experts économiques y ont contribué et tous disent que le Québec et le Canada anglais auraient intérêt à conclure une union économique, advenant la séparation du Québec.

Mais les cinq auteurs canadiens-anglais croient que cela sera très difficile, voire presque impossible — « toute entente sera moindre que ce que nous avons », prédisent-ils — alors que le seul auteur québécois consulté, le professeur Rodrigue Tremblay, estime que le Canada anglais « se tirerait dans le pied » s'il ne concluait pas d'union économique avec le Québec, notamment parce qu'il serait obligé de renégocier une nouvelle entente de libre-échange qui pourrait lui être désavantageuse.

« Il serait stupide de la part des gouvernements du Québec et du Canada de se comporter de façon à ce que le libre-échange soit renégocié. Ce comportement mettrait en péril une grande part importante de l'industrie ontarienne et affecterait l'économie québécoise », pense M. Tremblay.

Et selon lui, la façon d'empêcher ce scénario est de maintenir l'union économique avec le Québec.

L'ancien négociateur en chef du Canada pour le libre-échange, Gordon Ritchie, croit « hautement im-

probable » une union économique entre le Québec et le Canada. « Au mieux », écrit-il, les deux concluraient une union douanière.

S'il n'y a pas d'union économique, les États-Unis considéreront « inapplicable » l'entente de libre-échange, écrit M. Ritchie. Cela vaut aussi pour le Canada que pour le Québec, prévient-il.

Les Américains voudront alors renégocier le traité en y apportant des changements allant contre les intérêts du Canada et du Québec : la culture, les forêts, le tribunal d'arbitrage, pour le Canada, et les subventions d'hydro-Québec, les institutions financières et les politiques industrielles, pour le Québec.

Un professeur de l'université Western Ontario, Ron Wonnacott, ajoute que, s'il faut rouvrir l'entente, les États-Unis seront fortement tentés de refuser un autre Pacte de l'auto. Ce pacte est essentiel pour l'Ontario, où 90 % de l'industrie automobile est concentrée, tandis qu'au Québec, il a permis l'installation de l'usine de GM à Ste-Thérèse.

Une autre étude, celle du professeur Richard G. Lipsey, de l'université Simon Fraser, en Colombie Britannique, conclut qu'un Québec souverain n'a pas grand chance d'être réintégré dans les mêmes termes, à cause des pressions protectionnistes au Congrès américain. Les trois auteurs canadiens-anglais s'entendent pour dire que le Québec sera en position de faiblesse, advenant sa souveraineté.

Les professeurs Lipsey et Wonnacott ajoutent que les États-Unis pourraient refuser d'intégrer le Québec si ce dernier ne s'est pas entendu avec le Canada pour régler la question de la dette.

Le professeur Tremblay n'est pas d'accord.

Pour des raisons stratégiques, écrit-il, les États-Unis ne se permettront pas d'isoler le Québec en l'ex-

cluant du libre-échange.

« À quoi leur servirait-il de déstabiliser le Québec, avec la vallée du Saint-Laurent si stratégique pour la défense du continent ? », écrit Rodrigue Tremblay. « Pourquoi les États-Unis, qui veulent s'associer avec le Mexique pour enrayer la menace socialiste, voudraient-ils promouvoir un Cuba du nord ? », poursuit-il.

Selon lui, le Québec entrera facilement dans le traité de libre-échange, s'il conclut une union économique avec le Canada. Et il ne paiera pas un prix aussi élevé que ne le disent les cinq autres auteurs de l'étude de l'Institut C.D. Howe, car les questions qui posent problème — notamment les subventions et les politiques d'achats — sont déjà en discussion maintenant. La séparation n'y changera rien, croit-il.

Dans son étude, le professeur Tremblay contredit ses collègues du Canada anglais en soulignant que le Québec et le Canada ne pourront faire autrement que de s'unir au plan économique.

Il serait ridicule d'ériger des frontières entre le Québec et l'Ontario ou entre le Québec et les Maritimes, comme le suggère le professeur Lipsey. Car ceux qui seraient le plus affectés sont les gens habitant dans ces provinces.

L'absence de marché commun affecterait terriblement l'Ontario, où se trouvent les sièges sociaux de bien des compagnies qui font affaire au Québec, rappelle M. Tremblay. « Puisque Toronto est le centre des affaires commerciales, bancaires, financières, le démantèlement du marché commun équivaudrait à se tirer dans le pied », écrit-il.

Selon M. Tremblay, les seuls vrais perdants d'une union économique entre un Québec souverain et le Canada anglais sont les politiciens et les fonctionnaires à Ottawa. « C'est pourquoi on peut s'attendre à ce que les scénarios de fin du monde que

nous lisons viennent de là ».

Dans tout ce débat, M. Tremblay fait la mise en garde suivante : il faut faire la distinction entre ce que les gens diront avant la souveraineté du Québec et après.

Ritchie et Wonnacott estiment de leur côté que si le Québec se sépare, « tout sera sur la table » de négociations en vue d'une entente économique. « La question des subventions (du Québec à ses industries) sera explosive », prévoit M. Ritchie qui va même jusqu'à dire que le Canada pourrait imposer des droits compensatoires contre les produits québécois.

MM. Ritchie et Wonnacott ont des scénarios pessimistes parce que, disent-ils, il n'est pas si facile de s'entendre au plan économique. Les intérêts économiques ne sont jamais aussi importants que la politique et la psychologie, rappellent-ils.

Ainsi, les cinq auteurs du Canada anglais mentionnent des pertes importantes de marché pour le Québec dans l'industrie du textile et de l'agriculture — notamment le lait et le poulet.

L'étude de W.H. Furtan et R.S. Gray, de l'Université de la Saskatchewan, traite uniquement d'agriculture, prêche pour la politique de gestion de l'offre au Canada serait mise en péril si le Québec se sépare.

Dans le secteur des textiles et du lait, le Canada refuserait d'acheter ces produits aux mêmes tarifs qu'à l'heure actuelle, écrit le professeur Lipsey. Selon lui, le Québec pourrait perdre le tiers de son marché laitier.

M. Tremblay rétorque que de tels sujets devront être discutés de façon globale. Il rappelle également que l'industrie du textile n'est plus une industrie de l'avenir, d'une part, et que, d'autre part, l'industrie laitière québécoise a de bonnes chances d'être protégée dans le cadre des Accords du GATT, car l'Europe est dans la même situation.

Le dollar se raffermi à l'étranger

d'après la Presse canadienne

OTTAWA — La devise canadienne s'est raffermie hier sur les marchés étrangers après son plongeon de plus de deux tiers de cents, vendredi, en raison de la baisse marquée des taux d'intérêts au pays.

« Nous ne voyons pas la volatilité que nous avons vue vendredi », a dit M. Reid Farrill, un cambiste des changes étrangers de la CIBC.

Vendredi, le dollar canadien a chuté à 88,42 cents US, de 89,11 cents US qu'il était jeudi, au cours de la plus frénétique session depuis juillet. Les ventes furent stimulées par la baisse sensible du taux d'escompte décrétée jeudi par la Banque du Canada, de 8,04 % à 7,73 %.

M. Farrill estime que la baisse de vendredi n'était qu'une correction du marché et non pas une dégringolade déstabilisatrice de la devise. « Je crois que nous avons des raisons d'être prudemment optimistes », a-t-il indiqué.

Malgré l'intervention de la banque centrale, le dollar canadien a glissé d'un dixième de cents hier pour s'établir à 88,30 cents US sur les marchés de change américains. M. Farrill croit que le vrai test surviendra aujourd'hui quand s'ouvrira au pays le marché des devises étrangères. Il était fermé hier, Jour du Souvenir.

« Nous devons avoir le marché à l'oeil cette semaine », a-t-il noté. « A long terme, j'aime encore le dollar canadien et il pourrait atteindre 90 cents US. »

Les analystes ont constaté que les investisseurs étrangers ont vendu des obligations canadiennes de peur de voir la Banque du Canada retraiter dans sa lutte contre l'inflation.

Certains analystes estiment qu'avant que les taux d'intérêt baissent encore, la confiance envers le dollar devra être pleinement revenue. Mais pour M. Jeff Rubin, économiste chez Wood Gundy, les taux d'intérêt peuvent encore baisser d'un point de pourcentage. Il ne pense pas que la faiblesse du dollar ait un grand effet.

La banque centrale devait se préoccuper de la hausse trop rapide du dollar. « Ils ont peut-être essayé d'enlever un peu de pression sur le dollar », a estimé l'économiste.

M. Rubin croit que le taux d'inflation, dévoilé vendredi prochain, pourrait être en bas de 4 % sur une base annuelle, ce qui permettrait une baisse des taux.

Selon certaines sources, la Banque d'Angleterre aurait aidé la Banque du Canada à calmer les marchés de change outre-mer. Aussi, malgré la baisse de la devise canadienne vis-à-vis son pendant américain, le dollar canadien s'est maintenu par rapport à d'autres devises étrangères. Vendredi, il en coûtait 115,50 yens pour acheter un dollar canadien, soit à peu près le même niveau qu'au début de la semaine.

Le dollar canadien avait atteint le 1er novembre 89,30 cents US, son plus haut niveau en 13 ans.

Temps sombres pour l'aérien

VANCOUVER (PC) — Le président de l'Association des transporteurs aériens du Canada, Iain Harris, a prédit hier une sombre décennie pour les sociétés aériennes si elles ne réduisent pas leurs dettes et n'attirent pas des investissements. Pour commencer, a-t-il déclaré, il faut que les compagnies éliminent « les méthodes de travail improductives ».

Les tarifs des vols, d'un autre côté, doivent être réexaminés. Il y a également le problème de la surcapacité. « Il nous faut réduire la capacité dans un marché réduit, si nous voulons faire un profit. »

Baisse de près de 13 % de la clientèle des hôtels du Grand Montréal cette année

Claude Turcotte

L'INDUSTRIE HÔTELIÈRE du Grand Montréal a connu dans les dix premiers mois de l'année une baisse de 12,68 % de sa clientèle, ce qui donne un taux d'occupation de 58,26 %, alors qu'il faut un taux d'au moins 70 % pour toucher le seuil de rentabilité. Par surcroît, cette industrie a dû ramener ses tarifs au niveau de 1989. L'industrie se pose désormais une question : qui va mourir en premier ?

L'Association des hôtels du Grand Montréal pose elle-même la question dans un communiqué émis hier pour faire le point sur la situation et apporter des précisions à la suite de certains articles de journaux qui ont transmis des statistiques non exactes.

« La situation touristique est déjà assez grave sans que l'on doive citer des chiffres inexacts », soutient l'Association qui représente les 50 plus grands hôtels du Grand Montréal, avec 14 200 chambres. Le taux d'oc-

cupation moyen de 58,26 % pour les premiers 10 mois de 1991 se compare mal avec la situation qui a prévalu pour la même période au cours des années antérieures; le taux d'occupation était en effet de 65,73 % en 1990, de 67,15 % en 1989 et de 77,23 % en 1988.

En nombre de chambres occupées par la clientèle pour ces 10 mois, on constate cette année une baisse d'unités occupées de 250 051 comparativement à 1990, une baisse de 244 781 comparativement à 1989 et une baisse de 378 186 unités comparativement à 1988, année où le nombre d'hôtels s'élevait à 42 pour un total de 12 000 chambres seulement.

À cause de ce débordement de l'offre sur la demande, le tarif moyen par chambre est maintenant plus bas qu'en 1989. « Combien d'entreprises pourront survivre avec des revenus de 1988 et des dépenses de 1991 ? », se demandent les hôteliers qui devront par ailleurs payer en 1991 plus de 50 millions \$ en taxes municipales, les plus élevées en Amérique du Nord,

se plaignent-ils.

Ils craignent même une hausse de taxe en 1992. « L'épée de Damoclès peut s'abattre sur nous si 1992 nous amène une autre augmentation de taxes. Nos démarches pour éviter cette augmentation semblent trouver partout des oreilles sympathiques mais quasi sourdes », affirment-ils. Ils pensent au demeurant que le gouvernement du Québec a bien fait de reporter l'application de la TVQ sur l'hébergement à partir du 1er janvier 1992, mais qu'il aurait dû prolonger cette mesure jusqu'au 1er janvier 1993, au lieu de mettre le 1er juillet 1992 comme échéance.

L'Association des hôtels du Grand Montréal dit toutefois ne pas chercher la bagarre et souhaite travailler avec tous les partenaires du secteur touristique à l'élaboration de stratégies et de programmes afin d'améliorer la situation. Elle reconnaît que les gouvernements avec d'importants déficits ne peuvent se permettre d'énormes dépenses de promotion touristique et que, de toute fa-

çon, le problème n'est pas particulier à Montréal, bien qu'il soit l'un des pires au Canada.

Ainsi, jusqu'au 31 août dernier, Halifax accuse une baisse d'occupation de 2,11 %, Ottawa de 8,25 %, Montréal de 12,68 % et Toronto de 14,64 %. Seuls les cinq plus grands hôtels de la ville de Québec ont résisté à cette baisse et démontrent une augmentation d'occupation de 11,69 %. Dans l'Ouest canadien, Winnipeg montre une baisse de 6,34 %, Saskatoon de 1,3 %, Edmonton de 2,53 %, Vancouver de 8,16 %. Seule Calgary présente une augmentation de 2,49 %.

L'association explique que la situation s'est aggravée à Montréal en 1990-1991 du fait qu'on se retrouve avec de nouveaux hôtels conçus et planifiés en 1987-88, alors que la récession actuelle était imprévisible, ce qui a pour effet maintenant de déséquilibrer complètement l'offre et la demande à court terme. Toutefois, les hôteliers demeurent « confiants qu'à long terme le potentiel touristique de Montréal est solide et bien fondé, car le produit est excellent ».

L'Italie adopte un plan de redressement économique

BRUXELLES (AFP) — L'Italie s'est engagée hier, lors d'un conseil des ministres des Finances des Douze consacré à l'Union économique et monétaire (UEM), à faire passer en trois ans son énorme déficit budgétaire à 5,5 % de son PIB. Il représente actuellement 10,1 % du PIB.

Le projet de budget italien pour 1992 prévoit un déficit de 100 milliards \$ US, soit 8,4 % de son PIB. Un programme drastique de réduction des dépenses, notamment dans le secteur de la santé et de la fonction publique, doit lui permettre de réaliser l'an prochain 38,5 milliards \$ US d'économies.

Le gouvernement italien prévoit aussi d'accroître ses rentrées fiscales en créant de nouveaux impôts,

notamment sur l'immobilier, et grâce à la privatisation d'entreprises publiques.

Son objectif est de réduire le déficit budgétaire à 6,3 % du PIB en 1993 et à 5,5 % du PIB en 1994, et de faire tomber son inflation (aujourd'hui de 6,3 %) à 3,5 % en 1994. Le Parlement italien doit encore se prononcer sur les mesures de rigueur budgétaire préparées par le gouvernement. Le plan de redressement économique présenté par l'Italie a été accueilli avec une satisfaction prudente hier à Bruxelles par les autres membres de la CEE et par la Commission européenne.

Ces efforts sont jugés indispensables pour que l'Italie fasse partie des pays qui entreront les premiers — à

partir de 1997 en principe — dans la phase finale du processus d'UEM (la création d'une monnaie commune).

« Il s'agit d'un effort méritoire », a souligné le commissaire européen chargé des Affaires économiques Hennig Christophersen. Mais il a ajouté que cet effort « devra se poursuivre vraisemblablement au-delà de 1994 ».

« Cette stratégie est la bonne », a affirmé M. Christophersen. « Elle est nécessaire pour permettre l'entrée de l'Italie dans l'UEM, mais également pour des raisons internes : mettre un meilleur ordre dans les finances publiques italiennes », a-t-il ajouté.

La Commission européenne va « suivre attentivement la mise en oeuvre de ce plan », a-t-il conclu. Il a précisé que les autorités italiennes s'étaient engagées à adopter des mesures économiques supplémentaires « si nécessaire ».

L'Italie est le premier État à soumettre ainsi à ses partenaires un plan destiné à rapprocher ses performances économiques de celles des

pays figurant dans le peloton de tête de la Communauté. L'Irlande, le Portugal et l'Allemagne (qui a une inflation supérieure à la moyenne et un déficit public croissant) devraient être les prochains à passer ce test de convergence économique, selon M. Christophersen.

Les Douze se sont engagés à coordonner l'évolution de leurs économies respectives, afin de les mettre en phase dans la perspective de la future Union Économique et Monétaire.

Rome est considérée comme l'un des mauvais élèves de la CEE, avec un déficit budgétaire excessif et une importante dette publique. La Grèce, la Belgique ou le Portugal sont également dans ce cas.

La limitation des dépenses publiques prévue par sa loi de finance est la « carte de visite » qui doit permettre à l'Italie de faire partie du peloton de tête des pays de la CEE sur la voie de l'UEM, avait déclaré le week-end dernier le Président du Conseil Giulio Andreotti.

MINNOVA INC.

AVIS DE DIVIDENDE

Le Conseil d'administration a déclaré un dividende de quinze cents l'action (devise canadienne) sur les actions ordinaires de la compagnie, payable le vendredi 13 décembre 1991 aux actionnaires inscrits le vendredi 22 novembre 1991.

Par ordre du Conseil,
Le Secrétaire
John B. Sage

Toronto, Ontario
Le 31 octobre 1991

KERR ADDISON MINES LIMITED

AVIS DE DIVIDENDE

Le Conseil d'administration a déclaré un dividende de quinze cents l'action (devise canadienne) sur les actions ordinaires de la compagnie, payable le vendredi 13 décembre 1991 aux actionnaires inscrits le vendredi 22 novembre 1991.

Par ordre du Conseil,
Le Secrétaire
John B. Sage

Toronto, Ontario
Le 31 octobre 1991

LA SOCIÉTÉ D'ARTHRITE
DONNEZ...
une lueur d'espoir

NOMINATION



Monsieur Jean-Guy Paquet, président du conseil d'administration du Musée du Québec, et madame Andrée Laliberté-Bourque, directrice générale, sont heureux d'annoncer la nomination de monsieur Jean Héon au poste de directeur des communications.

Monsieur Héon était directeur des communications au *Cirque du Soleil* depuis 1986.

En tant que directeur des communications au Musée du Québec, monsieur Héon aura la responsabilité de la gestion des services suivants : relations publiques, publicité et promotion, édition, service aux visiteurs et librairie-boutique.

Musée du Québec
1, avenue Wolfe-Montcalm
Parc des Champs-de-bataille
Québec (Québec)
G1R 5H3



MUSÉE DU QUÉBEC

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Havel appelle Tchèques et Slovaques à conclure un traité

BRATISLAVA (AFP) — Le président tchécoslovaque Vaclav Havel a appelé hier les dirigeants tchèques et slovaques à surmonter leurs divergences et à conclure un traité qui sera la base d'une Fédération entre deux républiques souveraines.

« Ce traité interrégional doit être le point de départ de tout notre système constitutionnel, un document qui lie les républiques (tchèque et slovaque) et a le caractère d'une initiative législative à l'égard de l'Assemblée fédérale », a déclaré M. Havel à Bratislava devant les présidents des parlements régionaux tchèque et slovaque.

Des négociations déterminantes pour l'avenir du pays se sont ouvertes hier dans la capitale slovaque, où les Slovaques et les Tchèques doivent se mettre d'accord sur un texte de traité définissant leurs relations futures au sein de la Fédération tchécoslovaque.

Selon le calendrier proposé il y a huit jours par le président Havel, ce traité qui exprimera pour la première fois depuis la création de la Tchécoslovaquie en 1918 la volonté des deux républiques à créer une oeuvre commune, devrait être formalisé d'ici la fin du mois pour être présenté en décembre au Parlement fédéral.

Des divergences de vues subsistent sur la valeur légale de ce document qui, aux yeux du premier ministre slovaque Jan Carnogursky, doit servir de base à l'élaboration de la nouvelle constitution fédérale avant les élections législatives de juin 1992.

M. Carnogursky a préconisé dimanche la création d'une « union plus souple qu'une Fédération entre les deux républiques. Il pourrait s'agir d'une Confédération ou d'une autre forme étatique », a-t-il déclaré.

Le premier ministre fédéral Marian Calfa a cependant fait clairement entendre, la semaine dernière, que le traité interrégional ne pourrait mettre en cause la primauté du Parlement fédéral, organe législatif souverain, à moins que l'Assemblée n'en décide autrement.

Pour les dirigeants tchèques, la création de toute forme d'État autre qu'une Fédération ne serait pas conforme au mandat reçu par les députés et ne pourrait être décidée que par une consultation populaire.

Le traité négocié à Bratislava définit les nouvelles institutions du pays qui comprendrait un chef d'État unique, un gouvernement fédéral, une Assemblée fédérale unicamérale (au lieu des deux chambres actuelles), un nouveau Conseil fédéral de 15 membres issus des présidents des deux parlements régionaux tchèque et slovaque, sorte de Chambre haute qui garantirait les intérêts républicains face à l'Assemblée, ainsi qu'une Cour constitutionnelle.

Selon M. Havel, la répartition des compétences entre les deux républiques ne fait plus l'objet de divergences majeures. Des points de désaccord subsistent cependant dans les secteurs des relations extérieures, des transports et des télécommunications, selon des sources parlementaires slovaques.

Washington presse Tokyo de s'engager sur la scène mondiale

TOKYO (Reuter) — Le secrétaire d'État américain James Baker a pressé hier le nouveau gouvernement japonais de s'engager davantage sur la scène mondiale et il a proposé que les États-Unis, l'Union soviétique, le Japon et la Chine coopèrent pour désamorcer les tensions en Corée.

En visite à Tokyo, James Baker a également exhorté les autorités japonaises à formuler des propositions pour faciliter la conclusion des négociations sur le GATT, source de frictions entre Washington et Tokyo.

« Le Japon devrait se saisir des problèmes globaux en tant que leader plutôt que se reposer sur le gaiatsu — les pressions étrangères — pour justifier ses décisions en matière d'économie et de sécurité », a déclaré James Baker dans un discours devant l'Institut pour les affaires internationales.

« Je veux que l'on sache que les États-Unis sont fermement déterminés à oeuvrer avec le Japon et avec d'autres dans la région pour ouvrir une nouvelle ère dans les affaires mondiales et un ordre nouveau

en Asie », a-t-il dit.

James Baker a averti ses interlocuteurs japonais que si les négociations commerciales du GATT n'aboutissaient pas cette année, il en résulterait de sérieux problèmes politiques, et il a invité Tokyo à revenir sur son interdiction des importations de riz.

Le nouveau premier ministre japonais, Kiichi Miyazawa, a laissé entendre qu'il était prêt à régler ce problème si les États-Unis et la Communauté européenne se montraient coopératifs, a dit un responsable du ministère japonais des Affaires étrangères.

« En ce qui concerne le riz, le Japon espère parvenir à une solution dans le cadre de l'Uruguay Round en coopération avec les pays qui ont eux aussi des problèmes ardu », a-t-il dit.

Aucun accord ferme ne s'est dégagé des discussions que le secrétaire d'État a eues hier avec le premier ministre, avec le ministre des Affaires étrangères Michio Watanabe et avec d'autres responsables, dit-on de source américaine autorisée.

Mais un haut responsable américain a souligné, à l'issue de la rencontre avec Kiichi Miyazawa, qu'il existait une forte convergence de vues, en particulier à propos de la Corée et de la Chine.

James Baker a proposé que les puissances présentes en Asie, États-Unis, URSS, Japon et Chine, travaillent avec la Corée du Nord et la Corée du Sud pour désamorcer les tensions dans la péninsule par le dialogue, le contrôle des armements et l'adoption de mesures de nature à établir la confiance.

Le secrétaire d'État américain a souligné les préoccupations que le programme nucléaire nord-coréen inspirait aux États-Unis et son homologue nippon a noté que « la présence d'armes nucléaires entre les mains des Nord-Coréens constituerait une grave menace pour le Japon », a déclaré un responsable du ministère japonais des Affaires étrangères.

Les deux pays sont par ailleurs inquiets du rôle joué par la Chine dans la prolifération nucléaire, dit-on de source américaine autorisée.

Les Palestiniens travaillent à un plan d'autodétermination

JÉRUSALEM (Reuter) — Les dirigeants palestiniens ont annoncé hier qu'ils travaillaient à un plan d'autodétermination avant la reprise de discussions directes avec Israël, la troisième semaine de novembre.

De retour de la conférence de paix de Madrid, Faïçal al Hussein, conseiller des délégués palestiniens, et Hanan Achraoui, leur porte-parole, ont par ailleurs révélé que les pays arabes accepteraient que des progrès soient réalisés sur la voie de l'autonomie palestinienne, avant même qu'ils aient réglé leurs propres différends avec Israël.

Hanan Achraoui a à nouveau réitéré l'arrêt des implantations de colonies juives dans les territoires occupés. « (Madrid) est le début d'un voyage long et ardu (...) la bataille pour la paix est engagée », a-t-elle dit lors d'une conférence de presse.

Elle a ajouté qu'elle ne pouvait donner de détail sur la stratégie de négociation, mais que les Palestiniens ne se contenteraient pas de la collecte des ordures ou de la direction des hôpitaux tandis qu'Israël contrôlerait les terres et les ressources en eau.

L'objectif final des discussions de paix demeure la fin de l'occupation par Israël de la Cisjordanie, de la bande de Gaza et de Jérusalem Est et la création d'un État palestinien indépendant, a-t-elle dit.

« Nous ne travaillons pas à un plan détaillé d'autonomie. Nous travaillons sur des projets, sur différents problèmes liés aux modalités de la période transitoire », a-t-elle précisé.

Les accords de Camp David signés en 1978 entre Israël et l'Égypte prévoyaient une période transitoire de cinq ans vers l'autonomie palestinienne avec, dans un délai de trois ans, l'ouverture de discussions sur le statut définitif des Palestiniens.

La porte-parole palestinienne a souligné qu'il s'agissait d'assurer la mise en oeuvre harmonieuse de ce processus pour « créer les conditions

permettant de déboucher sur des modalités provisoires sur lesquelles s'articulerait la création d'institutions palestiniennes indépendantes et d'une infrastructure palestinienne ».

Hanan Achraoui a confirmé que les discussions directes avec Israël se rouvriraient au cours de la troisième semaine de novembre mais qu'aucun accord ne s'était encore dégagé sur le lieu.

Par ailleurs, le premier ministre israélien Itzhak Shamir a déclaré hier qu'Israël ne renoncera pas aux territoires occupés car il a besoin de ces espaces. En outre, le Parlement a voté une résolution affirmant que le plateau du Golan n'est pas négociable.

Selon un communiqué du bureau de M. Shamir, celui-ci a déclaré au président sud-africain Frederik de Klerk actuellement en visite en Israël : « Nous avons besoin d'un minimum d'espace car les dimensions d'Israël sont petites. C'est une petite zone. Il n'y a pas de place pour deux États, et en conséquence, aucun État palestinien se sera établi ici. »

Ces propos semblent cependant différents des arguments habituels de M. Shamir pour qui les territoires occupés ne seront pas restitués par l'État hébreu car ils font partie de la terre de l'Israël biblique.

Les dirigeants israéliens se sont cependant dit optimistes sur la reprise prochaine des discussions bilatérales avec les pays arabes, dans le cadre de la conférence de paix sur le Proche-Orient.

Enfin, le Parlement israélien a voté par 26 voix contre 12 une résolution demandant au gouvernement de n'engager aucune négociation sur l'avenir des hauteurs du Golan, capturées en 1967 sur la Syrie et annexées le 13 décembre 1981. La résolution demande également la construction de nouvelles implantations juives sur le Golan, pour accueillir 18 000 personnes.



La mère d'un soldat soviétique tué en Afghanistan a accueilli hier à Moscou des représentants de la résistance afghane.

Discussions soviéto-afghanes à Moscou

MOSCOU (Reuter) — Une délégation de rebelles afghans a, pour la première fois, ouvert hier des négociations directes à Moscou et elle a fait part de sa sympathie aux familles de prisonniers de guerre soviétiques.

Le chef de la délégation, Bourhanouddine Rabbani, a eu plus de deux heures d'entretien avec le vice-président russe Alexandre Roulskoi, lui-même ancien combattant en Afghanistan et ancien prisonnier des moudjahiddin.

Rabbani a, sans donner d'autre précision, qualifié les discussions de

constructives et encourageantes, rapporte l'agence Tass.

La délégation comprend des représentants de quatre des sept mouvements de résistance au gouvernement du président Najibullah basés au Pakistan. Trois mouvements islamiques ont refusé d'y participer, mais un groupe représentant les rebelles basés en Iran est venu de Téhéran pour rejoindre la délégation de Rabbani.

Les délégués afghans rencontreront aujourd'hui le chef de la diplomatie soviétique, Boris Pankine, ainsi que le ministre russe des Affaires

étrangères, Andrei Kozyrev, un des principaux artisans de la nouvelle initiative de paix.

Rabbani a déclaré à la presse qu'il avait réaffirmé le refus des rebelles d'ouvrir des discussions directes avec le gouvernement de Kaboul, appuyé depuis 1979 par l'URSS.

Les moudjahiddin ont ensuite rencontré une centaine de mères, de pères et d'épouses de soldats disparus en Afghanistan.

Aux parents qui lui tendaient des portraits des disparus, Rabbani a montré des photos d'enfants afghans mutilés par les mines soviétiques.

La droite nationaliste poursuit son ascension en Autriche

VIENNE (AFP) — Le Parti libéral autrichien (FPÖ), incarnant la droite nationaliste et dirigé par le populiste Joerg Haider, 42 ans, a poursuivi sa spectaculaire ascension dimanche aux élections régionales anticipées de Vienne, à l'issue d'une campagne électorale fondée sur la xénophobie.

Après ses succès remarquables aux récentes élections régionales de Styrie et de Haute-Autriche, le parti de Joerg Haider a suscité un véritable élan dans la capitale autrichienne où il progresse de près de 13 % par rapport aux précédents scrutins de 1987

et devient la deuxième force politique avec 22,6 % (15 sièges) derrière le Parti social-démocrate (SPÖ).

Il avait déjà conquis cette place dans la province de Carinthie, dont Haider était le gouverneur jusqu'à sa destitution en juin après sa petite phrase vantant « la politique correcte de plein emploi du Troisième Reich ».

Le SPÖ a perdu sa majorité absolue en voix (47,7 % contre 54,9 %) mais conserve la majorité en sièges avec 52 mandats sur 100.

Les conservateurs du Parti du peuple (ÖVP) ont connu une nou-

velle débâcle et se trouvent au point zéro, selon son président national Erhard Busek avec 18,1 % (-10,3 %) et 18 sièges, alors que les Verts entrent pour la première fois à la diète avec 9,1 % et 7 mandats.

À Vienne, où Adolf Hitler a passé une partie de sa jeunesse avant la Première Guerre mondiale et où le Führer a été triomphalement accueilli après l'annexion de l'Autriche par l'Allemagne en 1938, M. Haider, qui n'était pas candidat mais activement engagé dans la campagne, a attisé les esprits contre les étrangers.

Sur les quelque 1,5 millions d'habitants de Vienne, 181 400 étaient des étrangers au 31 mars dernier, selon l'office des statistiques, contre environ 113 400 dix ans plus tôt.

Forçant quelque peu les chiffres en affirmant que 300 000 réfugiés, travailleurs et immigrants clandestins, vivent actuellement dans la capitale, le FPÖ a mené une campagne sur la sécurité, en rendant les étrangers responsables de la hausse de la criminalité, ce qui est démenti par les statistiques.

Il a revendiqué un arrêt immédiat de l'immigration et a clamé sur ses

affiches que « Vienne doit rester la patrie des Viennois ».

Avec ces prises de positions populistes et démagogiques, le parti de Joerg Haider recrute non seulement des électeurs de l'ÖVP mais puise également dans l'électorat traditionnel du SPÖ.

« Le succès de Haider est surtout dû à sa campagne électorale émotionnelle, mettant en sommeil les cervelles et outrageant l'intellect », écrivait hier le quotidien indépendant *Der Standard*.

« N'y a-t-il vraiment pas assez de cervaux (dans l'opinion publique) ?

Si c'est le cas, alors bonne nuit », ajoute le journal.

M. Haider a réclamé hier des élections législatives anticipées l'an prochain, confiant de poursuivre sur sa lancée dans tout le pays.

La coalition SPÖ-ÖVP, reconduite après les élections législatives d'octobre 1990, ne cherchera pas à déclencher de nouvelles élections après les défaites successives dans les provinces, en dépit de certains éléments de l'ÖVP qui souhaitent une coalition avec le parti de Joerg Haider.

ON petit DÉJEUNE dans LES RÈGLES DE l'art

AUX P'TITS Déjeuners DU PUBLICITÉ-CLUB, ON Y cause...
CULTURE ET PUB

NOUS CHERCHONS LE LIEN CULTURE-PUB, VOUS NE L'AURIEZ PAS VU PAR HASARD?
IL NE FAUT PAS LE LAISSER S'ÉCHAPPER.

LA SEULE FAÇON DE DISSIPER CE DANGER, C'EST DE VENIR ENTENDRE *Monsieur Roland Arpin*,
DIRECTEUR GÉNÉRAL DU MUSÉE DE LA CIVILISATION DE QUÉBEC
LE VENDREDI 15 NOVEMBRE 1991 DES 7H30 AU SALON SARAH BERNHARDT
DE L'HÔTEL INTER-CONTINENTAL, 360, RUE SAINT-ANTOINE OUEST, MONTRÉAL.

POUR RÉSERVATION, CONTACTEZ LE 875-2565
MEMBRES : 20,00\$ NON-MEMBRES : 29,00\$ (T.P.S. EN SUS)

UN PRIX DE PRÉSENCE GRACIEUSE D'AQUA GIË

LE DEVOIR

Renseignements..... (514) 844-3361

Administration..... (514) 844-3361

Rédaction..... (514) 842-9628

Annonces classées..... (514) 286-1200

Publicité..... (514) 842-9645
numéro sans frais..... 1-800-363-0305

Abonnements
Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camélot et pour les abonnements postaux.

Montréal..... (514) 844-5738
Extérieur (sans frais)..... 1-800-463-7559

Service à la clientèle
LE DEVOIR
211, St-Sacrement,
Montréal QC H2Y 1X1

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Des affrontements entre factions noires font 70 morts en Afrique du Sud

JOHANNESBURG (Reuter) — Des affrontements entre factions noires favorables et hostiles à une grève générale ont fait au moins 70 morts depuis vendredi dans une mine d'or de l'État libre d'Orange.

La police sud-africaine a déclaré que les combats avaient fait 29 morts hier à la mine d'or Président Steyn, près de Welkom.

Selon un porte-parole de la compagnie propriétaire, l'Anglo American, les heurts ont fait 70 morts depuis vendredi.

Environ 180 mineurs ont en outre été blessés dans les combats.

« C'est le pire affrontement de cette année (...) Il pourrait y avoir plus de cadavres là-bas et il y a beaucoup de personnes gravement blessées à l'hôpital », a déclaré un porte-parole de la police.

L'Anglo American a fait savoir qu'elle n'avancerait aucune hypothèse sur l'origine des heurts en attendant les résultats d'une enquête ouverte par la commission nationale de paix.

Mais selon la police, les combats ont opposé travailleurs d'ethnies Xhosa et Sotho à propos de la grève générale de lundi et mardi derniers, organisée pour protester contre l'instauration de la TVA en Afrique du Sud.

Des combats à la mine Président Steyn avaient déjà fait au moins dix morts un jour avant la grève dimanche dernier.

Selon l'Anglo American, la police et des agents de sécurité privés ont été dépêchés vendredi dans la mine d'or lorsque les combats ont éclaté après plusieurs jours de tension,

mais ils n'ont pu mettre fin aux affrontements.

La compagnie a imposé un black-out sur les informations pour éviter, a-t-elle dit, d'accroître la tension.

Le Congrès national africain (ANC) a critiqué cette initiative. « Le fait qu'ils aient fermé la mine à tout le monde est une honte », a déclaré sa porte-parole Gill Marcus.

Les heurts de Welkom sont les plus graves jamais survenus depuis la signature le 14 septembre dernier d'un accord de paix entre l'ANC et l'Inkatha — dont les partisans se combattent depuis plus de cinq ans dans les cités noires du pays.

Si les affrontements ont bien opposé, comme le dit la police, Xhosa et Sotho, il pourrait s'agir d'un tournant dans les combats entre mouvements noirs rivaux, car ces deux ethnies s'étaient jusqu'alors regrou-

pées sous la bannière de l'ANC pour lutter contre les Zoulous de l'Inkatha.

L'Inkatha a cependant de larges soutiens auprès des mineurs et son opposition à la grève générale avait été citée comme l'une des raisons possibles à l'éclatement des heurts de Welkom la semaine dernière.

D'autres incidents à travers le pays ont fait au moins huit morts dimanche, a déclaré la police.

Quatre hommes ont été tués et une femme a été blessée dans une fusillade à Howick, dans la province du Natal. Une femme a été abattue par balles à Pietermaritzburg. Un homme a été tué à coups de couteau dans la cité noire d'Alexandra, proche de Johannesburg et deux personnes sont mortes dans des heurts à Heidelberg, à l'est de Johannesburg.

LE MONDE EN BREF

Bagdad offre de négocier avec les Kurdes

CHAKLAWA (Reuter) — Les autorités irakiennes ont offert de lever le blocus économique du Kurdistan en échange d'un retrait de tous les combattants Kurdes de villes du nord de l'Irak, ont déclaré hier des dirigeants kurdes de retour de négociations à Bagdad. Bagdad a imposé ce blocus il y a près de trois semaines, apparemment pour tenter de faire accepter par les Kurdes un accord d'autonomie négocié il y a des mois mais jamais signé. Selon Sami Abdoul Rahman, chef de la délégation kurde, le nouvel accord prévoit que toutes les restrictions seront levées si les Kurdes acceptent de retirer leurs combattants des villes. Les négociations ont eu lieu sur fond de mouvements de troupes irakiennes près de grandes villes kurdes, dont Irbil, Soulaïmaniyeh et Dohouk. Des combats ont éclaté dimanche aux abords d'Irbil et se sont poursuivis sporadiquement hier. Des dirigeants kurdes doivent se rencontrer ce matin pour discuter des termes du marché proposé par Bagdad.

Attentat à la grenade à Kinshasa

KINSHASA (AFP) — Quatorze personnes ont été blessées samedi lors d'un attentat à la grenade dans un bal à Kinshasa, a rapporté hier soir la télévision zairoise. L'attentat, a indiqué la télévision, s'est produit dans le quartier de Kingasani, dans la banlieue de la capitale. Un groupe d'individus non identifiés a lancé une grenade au milieu des participants, faisant quatorze blessés, selon la même source. La télévision n'a pas donné d'autres indications, pour expliquer cet attentat. Depuis les troubles des 23 et 24 septembre dernier à Kinshasa, de nombreux groupes de civils ou de militaires déserteurs qui se sont emparés d'armes et de munitions poursuivent règlements de comptes et divers pillages nocturnes dans la ville, selon des sources informées. Ces actions, bien que marginales, entretiennent un climat d'insécurité dans la capitale zairoise.

Mines et munitions meurtrières au Koweït

KOWEIT (AFP) — Les explosions de mines et de munitions au Koweït ont fait 1257 victimes, dont 130 morts, durant les trois premiers mois de la libération de l'émirat de l'occupation irakienne, a-t-on annoncé hier de source hospitalière koweïtienne. Environ 27 % des victimes étaient des enfants, a-t-on précisé de même source, ajoutant que le bilan des victimes des derniers mois n'a pas été encore établi. De même source, on a toutefois indiqué que le nombre des victimes des explosifs laissés par les troupes irakiennes au moment de leur retrait du Koweït, fin février, était en nette diminution, grâce aux travaux de déminage entrepris dans l'émirat. Selon des sources militaires, les équipes de nettoyage relevant de l'école koweïtienne d'ingénierie ont neutralisé en octobre 13 958 bombes à fragmentation, 14 780 mines, quelque 889 tonnes d'obus de différents types et 119 pièces d'artillerie.

Peines de prisons pour des néo-nazis

ZITTAU (AFP) — La justice allemande a condamné hier huit néo-nazis qui avaient attaqué un foyer où se reposaient des enfants irradiés à Tchernobyl, à des peines allant jusqu'à 15 mois de prison ferme, a-t-on indiqué hier de source judiciaire. Plusieurs néo-nazis qui assistaient à l'audience se sont levés à l'annonce du verdict en effectuant le salut hitlérien et ont entonné des chants hostiles aux étrangers. Une centaine de sympathisants du IIIe Reich étaient venus au procès, mais seule une partie d'entre-eux avait eu accès à la salle. Deux des prévenus ont été condamnés à 15 mois de détention ferme, un à 12 mois ferme, un à 15 mois avec sursis, un à 10 mois avec sursis, deux à huit mois en maison de correction pour mineurs et un à 100 heures de travail d'utilité collective. Le président du tribunal, Lothar Scholz, a estimé que les prévenus avaient clairement agi par « haine des étrangers ».

Gorbatchev satisfait du sommet de l'OTAN

MOSCOU (Reuter) — Le président soviétique Mikhaïl Gorbatchev s'est réjoui hier des résolutions adoptées la semaine dernière par l'OTAN à son sommet de Rome, et en particulier de sa décision d'instituer un Conseil de coopération avec les anciens pays membres du Pacte de Varsovie. Le Kremlin étudie les résolutions du sommet de Rome, mais il est « déjà clair qu'elles sont exemptes des stéréotypes et des attitudes propres à la guerre froide », a-t-il dit à un émissaire du premier ministre italien Giulio Andreotti. Les « craintes et les marques de prudence » de l'OTAN sont compréhensibles, a aussi déclaré Mikhaïl Gorbatchev à Umberto Vattani, conseiller de Giulio Andreotti pour les questions de politique étrangère. Les pays de l'OTAN, réunis les 7 et 8 novembre dans la capitale italienne, ont proposé l'établissement de liens plus formels avec leurs anciens adversaires du Pacte de Varsovie, en envisageant d'aller jusqu'à des garanties en matière de défense. Ils ont aussi proposé des rencontres annuelles entre les 16 membres de l'OTAN et neuf pays est-européens, dont l'URSS, au sein d'un Conseil de coopération de l'Atlantique nord. Ces 25 États tiendront leurs premières consultations le 20 décembre à Bruxelles. Mikhaïl Gorbatchev a déclaré à Umberto Vattani que le sommet de Rome traduisait un passage du militaire au politique dans les activités en gestation de l'Alliance atlantique.

Vladimir Romanov quitte Saint-Petersbourg

MOSCOU (AFP) — Le chef de la maison impériale russe Vladimir Kirilovitch Romanov a quitté hier Saint-Petersbourg au terme de sa première visite en Russie, a annoncé l'agence TASS. « J'ai finalement pu visiter ma patrie, c'est une joie aussi extraordinaire qu'inattendue », a déclaré l'héritier légitime de la couronne impériale russe, cité par TASS, en espérant revenir un jour en Russie avec son petit-fils Gueorgui. « Ma rencontre avec la Russie a été plus spirituelle et cordiale que physique », a affirmé le grand-duc, descendant direct du tsar Alexandre II et petit-cousin du tsar Nicolas II, assassiné avec toute sa famille après la révolution russe. Il a réaffirmé sa volonté d'aider la Russie par n'importe quel moyen.

Pik Botha dément toute coopération nucléaire entre l'Afrique du Sud et Israël

JERUSALEM (AFP) — Le ministre sud-africain des Affaires étrangères, M. Pik Botha, a démenti hier à Jérusalem l'existence de toute coopération militaire nucléaire entre Pretoria et Israël.

« C'est une invention de la presse », a affirmé M. Botha à la sortie d'une rencontre avec son homologue israélien, M. David Lévy, à l'occasion de la visite en Israël du président sud-africain, M. Frederik W. de Klerk.

Il faisait référence à des informations diffusées aux États-Unis ces dernières années, selon lesquelles des satellites d'observation américains avaient repéré en juillet 1989, un mystérieux flash aux larges des côtes sud-africaines. Selon des experts militaires américains, ce flash aurait été produit par un essai nucléaire réalisé à l'aide d'un missile israélien, le Jéricho 2. L'information a été catégoriquement démentie par les responsables israéliens.

M. Botha a toutefois reconnu que les deux pays avaient coopéré dans le domaine militaire jusqu'en 1987, mais que depuis cette date « aucun contrat militaire n'a été signé ». « Nos relations ne seront pas basées sur une coopération militaire, mais sur les échanges économiques, commerciaux et industriels », a ajouté le chef de la diplomatie sud-africaine.

En 1987, soumis à de fortes pressions américaines, Israël avait décidé de participer aux sanctions économiques contre l'Afrique du Sud. Les dirigeants israéliens avaient également annoncé qu'aucun accord militaire ne serait plus signé avec ce pays mais que les accords passés avant cette date seraient respectés.

Les deux pays se sont toujours montrés très discrets sur le volume des échanges militaires, dont le montant exact n'a jamais été révélé. Le quotidien israélien Haaretz, citant des experts américaines, estime à 800 millions de \$ leur montant annuel.

M. Lévy et Botha ont signé un protocole d'accord de coopération économique, industrielle, culturelle et touristique, a annoncé un porte-parole du ministère israélien des Affaires étrangères. Les relations commerciales civiles se sont élevées l'an dernier à 317 millions de \$, selon le



Le premier ministre israélien, M. Yitzhak Shamir, a reçu hier à Jérusalem le président sud-africain, M. Frederik de Klerk. Le ministre sud-africain des Affaires étrangères, M. Pik Botha, au centre, assistait à la rencontre.

bureau central des statistiques.

M. de Klerk, de son côté, a visité hier matin la vieille ville de Jérusalem. Il s'est notamment rendu au Saint Sépulture et au Mur des Lamentations. Le président sud-africain a également visité Bethléem en Cisjordanie occupée où il s'est recueilli à l'église de la Nativité, avant d'être

reçu à la Knesset et de rencontrer le premier ministre, M. Yitzhak Shamir.

Après leurs entretiens, M. Shamir a déclaré que l'État hébreu suit avec sympathie les efforts de M. de Klerk pour « résoudre les problèmes internes » de son pays.

De son côté, le président sud-africain s'est prononcé pour un renforcement des relations bilatérales entre Israël et l'Afrique du sud.

Dans l'après-midi, M. de Klerk devait recevoir le titre de docteur honoris causa de l'Université Bar Ilan, près de Tel-Aviv.

LE DEVOIR

SOIRÉE-BÉNÉFICE À QUÉBEC

LE DEVOIR a une tenace volonté de vivre, comme la société dont il émane. Fidèle à ses principes fondateurs, il se refait de génération en génération, et va d'une adversité à l'autre en y trouvant la force de se ressourcer.

L'histoire de ce miracle est double. C'est celle de ses artisans qui l'ont porté à travers temps fastes et néfastes. C'est celle de ses amis, qui le lisent, y croient, et le soutiennent.

LE DEVOIR est une victoire contre la fatalité, et une lutte qui vaut, de temps en temps comme en cette année de renaissance, d'être célébrée.

Merci de bien vouloir nous joindre.

Lise Bissonnette

La soirée aura lieu au Musée de la civilisation, 85 rue Dalbousie, Québec.

Prière d'utiliser le carton-réponse ci-joint pour réserver vos places pour la soirée-bénéfice du 22 novembre 1991 en hommage au DEVOIR.

19 h 00: Cocktail de bienvenue

20 h 00: Dîner-spectacle

Le couvert est de cent cinquante dollars (150 \$) et les tables de huit (8) places.

Tenue de ville.

Madame Lise Bissonnette directrice du DEVOIR

vous invite à une soirée-bénéfice vendredi 22 novembre 1991, au Musée de la civilisation à Québec pour célébrer LE DEVOIR et sa première année de relance

Elle vous accueillera en compagnie de

M. Guy Coulombe président du conseil d'administration du DEVOIR

de

M. Marcel Couture président de la Fondation des amis du DEVOIR

des

patrons de l'événement

et des

membres du comité d'honneur

La soirée se déroulera en compagnie de

Madame Lise Bacon Vice-première ministre et ministre de l'Énergie et des Ressources

Patrons de l'événement

Roland Arpin Directeur général Musée de la civilisation

Guy Coulombe Président du conseil d'administration LE DEVOIR

Richard Drouin Président du conseil et chef de la direction Hydro-Québec

Jean-Guy Paquet Président La Laurentienne Vie Inc.

Le comité d'honneur

Yvon Beaulieu Directeur général Cégep de Limoilou

Guy Boulanger Président Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain

Rémi Bujold Président du conseil d'administration Théâtre du Trident

Lawrence Cannon Ministre des Communications Gouvernement du Québec

Yvan Caron Président Fédération des caisses populaires Desjardins de Québec

Mgr Maurice Couture Archevêque de Québec

Diane Drouin Présidente Fédération des commissions scolaires du Québec

Chanoine Louis Dugal Procureur Séminaire de Québec

Michel Gervais Recteur Université Laval

Max (Oné-Onti) Gros Louis Grand Chef de la Nation huronne wendat

Claude Hamel Président Université du Québec

Pierre Jadoul Vice-président à l'exploitation du réseau Bell Canada

André Juneau Directeur Musée du Séminaire

Jean-Paul L'Allier Maire de Québec

Andrée Laliberté-Bourque Directrice Musée du Québec

Denys Larose Directeur général Cégep de Sainte-Foy

Jean-Yves Légaré Directeur général Hôpital du Saint-Sacrement

Gilles Loisel Président, Conseil du Trésor Gouvernement du Canada

Nicole Madore Présidente CSN-Conseil central de Québec

Les patrons de l'événement et les membres du comité d'honneur tiennent à marquer, par leur présence à cette soirée, leur soutien à ce quotidien unique, fondé par Henri Bourassa en 1910, et toujours au cœur des réalités québécoises et canadiennes. La relance du DEVOIR sera l'occasion de retrouvailles, sans égard aux partis ou autres allégeances, entre amis d'une presse libre et vigoureuse.

LE DEVOIR

SOIRÉE-BÉNÉFICE

Je désire réserver _____ place(s) x 150 \$ = _____ \$

Je désire réserver _____ table(s) x 1 200 \$ = _____ \$

Je serai absent, mais je désire contribuer = _____ \$

Veuillez trouver ci-joint un chèque au montant de libellé à l'ordre de l'Imprimerie populaire limitée.

Nom _____

Titre _____

Société _____

Adresse _____

Ville _____ Code postal _____

Téléphone _____ Télécopieur _____

On peut obtenir d'autres renseignements auprès du

Secrétariat de la soirée-bénéfice LE DEVOIR

211, rue du St-Sacrement

Montréal (Québec) H2Y 1X1

Téléphone: (514) 844-3361

Télécopieur: (514) 844-9723

* huit personnes

ÉDITORIAL

Haïti et ses démons

PASSENT LES JOURS et passent les semaines, et le retour d'Haïti à la légalité semble toujours plus problématique. Le coup d'État de Port-au-Prince, qui n'apparaissait, fin septembre, que comme l'ultime sursaut de forces du passé, condamnées à être emportées à plus ou moins court terme, semble aujourd'hui s'ajouter durablement à l'équation politique d'un pays qui se débat avec ses vieux démons, et s'en trouve aussi de nouveaux.

Une délégation de l'Organisation des États américains a atterri dimanche soir à Port-au-Prince pour tenter, une nouvelle fois, de dénouer l'impasse haïtienne. Si elle est aussi efficace que la précédente, qui avait tenté sa chance le 7 octobre dernier et s'était fait recevoir par une bande de soldats dangereusement excités, les putschistes ont peut-être encore de belles semaines devant eux.

La simple lecture du programme de rencontres des 14 envoyés de l'OEA à Port-au-Prince en dit long sur l'enlisement politique qui a succédé, en Haïti, à la sanglante brutalité des 29 et 30 septembre et à la vigoureuse réaction internationale des jours suivants. Les étrangers envoyés pour « favoriser le rétablissement de la légalité » devaient en effet rencontrer, successivement, toute une série de partis, d'associations et de groupuscules dont certains ne représentent pas un pour cent de la population. C'est ainsi que le « Parti de Dieu » a obtenu auprès des envoyés de l'OEA le même temps d'audience (une heure) que le Front national pour le changement et la démocratie (pro-Aristide), pendant que les groupes proches de la base militante de l'Église se voyaient noyés parmi une série d'associations-bidon...

Que peuvent les pays étrangers pour forcer le retour à l'ordre civil en Haïti ? Le père Aristide, qui semble s'installer plus durablement que prévu dans son rôle d'itinérant international de la légalité, s'indignait hier de ce que « les États puissants aient pu, en deux jours, forcer le retour au pouvoir de Mikhaïl Gorbatchev, et qu'après un mois et dix jours, les criminels soient toujours au pouvoir en Haïti ».

On pourrait répondre au prêtre-président que le coup d'État de Moscou a échoué pour des raisons d'abord internes, beaucoup plus qu'à cause de la mobilisation internationale. On pourrait aussi pointer du doigt le fatal affaiblissement politique de Mikhaïl Gorbatchev qui a suivi le putsch raté du 19 août, et s'interroger sur le sort similaire qui attendrait, peut-être, un président Aristide enfin réinvesti dans ses fonctions légitimes.

Le maintien des putschistes au pouvoir, après un mois et demi, s'explique par la terreur et par les répressions quotidiennes qu'exercent les forces armées : encore un mort avant-hier parmi des gens qui voulaient organiser une manifestation pro-Aristide, au moment de l'arrivée de la mission interaméricaine.

Mais le fait est que le pénible épisode du 29 septembre a réveillé des blessures sociales qui vont bien au-delà d'une simple opposition, pure et crue, entre les forces armées et « le peuple ». Car il y a, entre les deux, une classe possédante et une classe politique, qui oscillent traditionnellement entre l'opportunisme, l'irresponsabilité et le parasitisme, mais qui font inévitablement partie du paysage.

Le putsch a été entériné, dans les jours qui l'ont suivi, par la moitié environ des élus légitimes de décembre-janvier, les autres se cachant dans la nature pour éviter les balles perdues. Le régime Aristide, à tort ou à raison, faisait peur à la grande bourgeoisie et à l'establishment militaire. Les relations du conseil des ministres de René Préval — un exécutif de type américain, ne comprenant aucun élu — avec les députés et sénateurs étaient au plus mal cet automne; Préval lui-même avait traité ces derniers par le mépris. La

« fait accompli » du 29 septembre ? Et surtout, que faire de l'armée, dont l'état de vengeance et de révolte, de haut en bas, est tel qu'il rend parfaitement inconcevable, pour l'instant, le retour sécuritaire d'Aristide dans son pays ? L'abolir par une opération du Saint-Esprit ?

Sur le plan extérieur, après les belles et émouvantes réactions des premiers jours, de Paris à Ottawa et de Washington à Caracas, on mesure aujourd'hui, un peu surpris, les limites de l'action internationale contre les régimes délinquants.

Tout le monde, en chœur, était d'accord pour condamner les putschistes. Tout le monde, dans la foulée, a voté en faveur d'un embargo sévère. Tout le monde — certains se faisant quand même un peu prier — a commencé à mettre en place les mesures concrètes de boycott et de blocus. On a même appris avec plaisir, ces derniers jours, qu'un vaisseau américain avait arraisonné un pétrolier qui tentait clandestinement et illégalement d'approvisionner Port-au-Prince.

Mais de telles mesures font-elles tomber un régime ? On croyait que oui, surtout dans le cas d'Haïti, un pays presque entièrement sous perfusion occidentale, condamné à perpétuité à biberonner l'aide extérieure. Certains disent que non, que c'est toujours le peuple qui en bave, que les dictateurs arrivent toujours à se faufiler entre les sanctions, à s'approvisionner et à survivre. Surtout quand ils agitent, comme savent le faire les macoutes haïtiens, un certain discours nationaliste, démagogique mais qui peut avoir partiellement prise.

Si, après l'échec possible de cette nouvelle mission de l'OEA, le monde extérieur accentue la pression et se résout éventuellement à appliquer la force pour faire revenir le président, Haïti perdra en partie de sa souveraineté. Les événements récents font d'ailleurs dire à certains observateurs cyniques qu'à défaut de la tutelle internationale pure et simple, il n'y a rien à faire dans ce pays.

On n'en est pas encore là, mais des précédents existent, comme celui, on ne peut plus actuel, du Cambodge aujourd'hui soumis à l'ONU. On n'en est pas encore là, mais l'équation haïtienne comporte et comportera toujours une forte composante internationale. Essayer le blocus, oui; lui donner sa chance en l'appliquant rigoureusement, oui. Mais tout en gardant d'autres cartes dans sa manche : depuis l'Irak, on sait que les embargos peuvent n'être qu'intermédiaires tactiques...

Les Haïtiens ont droit à la solidarité de l'étranger, et à un coup de pouce — qu'on souhaite mesuré et efficace — des États civilisés contre leurs bourreaux de l'intérieur. Mais toute la question est celle du dosage et de l'efficacité de l'action internationale contre les dictateurs. Car les problèmes d'Haïti, on peut quand même le rappeler pour finir, sont aussi, et peut-être même d'abord... haïtiens.

FRANÇOIS BROUSSEAU

Les raisons d'un enlèvement politique

mince classe moyenne se retrouve aujourd'hui déchirée entre les pro et les anti-putschistes. Apparemment averti de ce qui se tramait, le président, quant à lui, y était allé, deux jours avant le coup, d'un discours incendiaire, totalement indigne d'un chef d'État, qui semblait avaliser l'éventuel recours à la violence populaire.

Tout ce qui précède n'invalide pas, aujourd'hui, la légitimité d'Aristide et de son régime suspensif. Tout cela ne donne nullement raison au général Cédras et à son bizarre allié, l'ex-militant des droits de la personne Jean-Jacques Honorat (admirateur d'Amnistie Internationale et de Nelson Mandela, comme il le confia l'an dernier au DEVOIR !). Tout cela ne doit pas empêcher la communauté internationale et les amis de la liberté de clamer haut et fort que le régime élu doit poursuivre son mandat interrompu par la force.

Mais le rappel des principes et les incantations indignées ne font pas une analyse. Ils ne remplacent pas non plus la réflexion sur les moyens d'action propres à lutter contre l'injustice et la violence.

Sur le plan interne, par exemple, comment surmonter la haine de classe qui s'éveille, toujours plus forte, entre une minorité arrogante et une majorité désespérée, qui pourrait bientôt être tentée par la jacquerie pure et simple ? Que faire de ces politiciens représentatifs d'une vraie base — Marc Bazin (12 % à la présidentielle de décembre 1990) et Louis Déjoie (8 %) —, qu'on croyait un peu moins pourris que les autres, mais qui ont pourtant plié, pleins d'opportunisme et d'ambition, devant le



Sylviane Tramier

L'écrivain condamné

L'ÉCRIVAIN britannique Salman Rushdie vient de passer sa millième journée sous le coup de la sentence de mort prononcée par l'Ayatollah Khomeini. Comment décrire sa situation ? En détention, sans être emprisonné. En otage, mais sans ravisseur ni gardien. En exil, mais dans son pays. Salman Rushdie est un peu tout cela. Tenu de résider dans un lieu secret, sous la protection de la police, il fait des apparitions de temps en temps, à l'occasion du lancement d'un livre ou à des réceptions privées organisées par ses amis.

Hier justement, ses amis et son éditeur souhaitent marquer ce millième jour de bannissement de l'écrivain par la tenue d'une manifestation de solidarité, où des écrivains et des sympathisants se seraient succédés pendant 24 heures pour lire des textes de Salman Rushdie.

L'événement n'a pas eu lieu : le Foreign Office a demandé qu'il soit annulé pour ne pas porter préjudice aux otages occidentaux encore détenus au Liban, et notamment à Terry Waite. Les amis de Salman Rushdie ont obtenu ce qu'ils voulaient et se sont contentés d'une déclaration de soutien à l'écrivain, lue à la librairie Waterstone's de Charing Cross Road à Londres. Des messages d'appui et de sympathie signés Vaclav Havel, Nadine Gordimer et Milan Kundera accompagnaient cette déclaration.

DEVANT les pressions exercées par les autorités britanniques le Comité de soutien de Salman Rushdie a choisi de reporter au 14 février prochain, troisième anniversaire de la sentence de mort, la manifestation destinée à rappeler à ceux qui l'auraient oublié, le malheureux sort de Salman Rushdie.

Malheureuse et absurde la condition de cet écrivain condamné par le chef religieux — mort depuis — d'un pays où les autorités civiles d'aujourd'hui déclinent toute responsabilité dans cette affaire qui, disent-ils, relève exclusivement des mollahs et des guides spirituels de l'Iran. (Lesquels guides se disent impuissants à lever une sentence prononcée par décret religieux, de nature imprescriptible.)

Ceci fait que Salman Rushdie, comme l'écrit son confrère Michael Ignatieff, « doit vivre, bon gré mal gré, en sachant que quelque part quelqu'un veut le tuer et touchera une récompense s'il y parvient ». Salman Rushdie n'est pas enchaîné dans le noir dans une cellule, soumis à des mauvais traitements ou torturé, mais il est en danger de mort.

Ceux qui en doutent n'ont qu'à se rappeler un épisode qui montre combien les assassins en service commandé peuvent être obstinés et patients. Pour accomplir l'exécution de Chapour Baktiar, ancien premier ministre du Shah d'Iran en exil à Paris, ils s'y sont pris à deux fois, à dix ans d'intervalle et ont finalement réussi.

LA PREMIÈRE tentative infructueuse en 1981 s'était soldée par l'arrestation du chef du commando Anis Naccache. Condamné à la prison à vie, il a été gracié l'année dernière en prélude à la normalisation des relations entre la France et l'Iran. Un an après la libération de Naccache, un autre commando venait assassiner

Chapour Baktiar dans sa maison de la banlieue parisienne.

Le juge chargé de l'enquête a lancé un mandat d'arrêt international contre un haut fonctionnaire du ministère iranien des Télécommunications. Le gouvernement iranien cependant a nié toute implication dans l'assassinat de Chapour Baktiar (qui, faut-il souligner, avait été condamné à mort par un tribunal révolutionnaire du régime de l'Ayatollah Khomeini).



Lettre de Paris

Pour renouer des relations normales avec l'Iran, Paris a accepté que Téhéran dicte les conditions : remboursement par la France d'un prêt de plus d'un milliard de dollars consenti par le régime du Shah pour un consortium européen de production d'uranium enrichi; maintien d'intérêts iraniens dans ce consortium Eurodif; et visite officielle du président Mitterrand en Iran.

Malgré les développements embarrassants dans l'enquête sur l'assassinat de Chapour Baktiar, la visite à Téhéran est toujours au programme.

En Grande-Bretagne aussi, on a tant bien que mal fait la paix avec l'Iran et renoué des relations normales. Mais l'attitude du Foreign Office dans le cas de Salman Rushdie laisse penser qu'à Londres, comme à Paris, on en passe par les exigences de Téhéran.

Et peut-être même va-t-on au-delà, puisque l'Iran n'a jamais relâché la situation des otages du Liban, celle de l'envoyé de l'Archevêque de Cantorbéry, Terry Waite et la situation faite à Salman Rushdie.

Salman Rushdie est un otage, il convient de le rappeler. Si on préfère le taire pour éviter de froisser l'Iran, on a tout l'air de capituler, tout en reconnaissant implicitement que le cas Rushdie est bien du ressort des autorités iraniennes.

LES OTAGES du Liban qui ont été libérés ont affirmé unanimement que les manifestations de soutien leur avaient apporté un grand réconfort psychologique et avaient été utiles à leur libération. Le cas de Salman Rushdie, pas plus que celui des autres otages, ne doit être relégué aux oubliettes.

Dans les messages de solidarité lus hier à Londres, celui de l'écrivain Milan Kundera prenait la forme d'une mise en garde : « Si l'Europe trahit Salman Rushdie, par manque de courage, par ignorance, par indifférence, ou par amnésie, elle se trahira elle-même. »

Quant au message du président Havel, il disait simplement la compassion de l'écrivain dissident pour l'écrivain condamné : « Je ressens une profonde solidarité avec tous ceux que l'on prive de liberté à cause de leurs activités littéraires. »

LETTRES AU DEVOIR

Les gais dans l'armée

DANS UN RÉCENT article, le ministre se serait prêt à admettre des homosexuels dans l'armée s'ils se comportent correctement », paru dans LE DEVOIR du 23 octobre 1991, p. A2, m'a rendu perplexe et m'a irrité.

D'après cet article, l'armée canadienne admet les gais, mais leur refuse tout avancement, le ministère de la Justice avertit le gouvernement que les tribunaux pourraient invalider cette politique. Le cabinet étudiera sous peu la question.

Mme Mary Collins, ministre associée de la Défense, s'est déclarée personnellement favorable à l'admission des gais dans l'armée. N'y sont-ils pas déjà admis ? Voilà ce qui me rend perplexe. Ce qui m'irrite, ce sont d'abord les réserves exprimées par la ministre. Il faudrait que « les gens se comportent correctement ». Mme Collins semble insinuer que la correction des gais, en tant que groupe, n'est pas incontestable, qu'il faudrait les avoir à l'oeil parce qu'ils sont gais. Attribuer une caractéristique négative à tous les membres d'un groupe en tant que tels, n'est-ce pas l'essence même de la discrimination ?

Mme Collins a eu l'occasion d'observer la parfaite correction de son collègue aux Communes, M. Svend Robinson, qui reconnaît avec fierté « être gai ». Pourquoi ce qu'elle peut remarquer autour d'elle deviendrait-il incertain dans les casernes ? L'atmosphère de l'armée serait-elle corrompue à ce point ?

Le plus irritant, toutefois, c'est la déclaration de l'ex-député Pat Nowlan. A son avis, notre armée devrait bannir les gais... parce que l'armée américaine le fait ! Impossible de pousser la servilité plus loin ! Impossible d'être plus colonisé ! M. Nowlan a déjà été député à Ottawa. On se demande pourquoi. N'aurait-il pas été plus logique qu'il milite pour l'annexion du Canada aux États-Unis ?

Il semble que notre classe politique perde son sang-froid dès qu'il est question des gais. Mme Collins oserait-elle dire : il faut admettre les Noirs (ou les Juifs, ou les Asiatiques, ou les Américains) pourvu qu'ils se comportent correctement ? M. Nowlan oserait-il proposer l'abolition de la monarchie pour se conformer aux principes républicains des États-Unis ? Croit-il nécessaire de rétablir la peine de mort parce que nos voisins du Sud l'ont fait ?

Oublie-t-il que le siège de député qu'il a occupé, il le devait aux suffrages de citoyens canadiens ?

De grâce, Madame la ministre, Monsieur l'ex-député, un peu de bon sens ! Un peu d'esprit critique ! Ne vous effarouchez pas chaque fois que vous entendez parler des droits

des gais. Ne croyez pas que leurs « mauvais penchants » les portent à une conduite incorrecte. Ne croyez pas que le Canada doive se transformer encore plus en une copie conforme des États-Unis. Surtout, rendez-vous compte que les gais sont des êtres humains comme les autres.

Jean-Guy Leblanc
Montréal, le 25 octobre 1991

La Beauce et la culture

CE MATIN, je feuilletais le petit Larousse illustré, édition 1990. Je voulais savoir si ma région d'origine, la Beauce, avait pris sa place dans le monde. Et bien non, pas encore. Saint-Georges (20 000 habitants) ne figure pas sur la carte du Québec donnée par le Larousse. Pourtant on trouve Maniwaki (5000 habitants), La Malbaie (4000 habitants) et Taschereau (700 habitants). Vous me direz que ces agglomérations ont certains attraits, soit historiques, touristiques ou culturels. Je vous répondrai : « oui, justement ». Oui, ces municipalités, ou les régions dont elles font partie, savent qu'elles existent et éprouvent le besoin de le communiquer. À titre d'exemple, on peut lire l'article d'Odile Tremblay, « la culture qui bouillonne au froid » paru dans l'édition du DEVOIR du 6 novembre dernier, faisant état de la place importante que prend la culture dans la région de l'Abitibi.

Le 3 novembre dernier, Saint-Georges demandait à sa population si elle acceptait que la ville contribue à l'établissement d'une bibliothèque publique municipale à l'intérieur d'un centre culturel régional (qui n'existe

pas encore — existera-t-il jamais ?) situé sur son territoire en cédant un terrain pour une durée de 25 ans, et en empruntant 800 000 \$ (représentant « l'excessif » montant de 4 \$ par mois par contribuable). La réponse fut négative.

Non que la Beauce n'ait pas d'histoire, d'attraits touristiques ou de bagage culturel; ce sont des moyens de diffusion dont elle a besoin et surtout, surtout d'éducation. L'idée du centre culturel et de sa bibliothèque constituait un pas dans cette direction. La Beauce est reconnue pour son dynamisme économique, mais ce n'est pas suffisant pour parvenir à son épanouissement complet : il faut une identité, un recul, un regard sur soi, une présence de sa culture. Il faut avoir les moyens de s'exprimer autant pour se connaître soi-même que pour se faire comprendre des autres. Il faut pouvoir rayonner.

Cependant, comme sa population ne semble pas assumer sa propre existence, j'ai l'impression que je devrai attendre encore longtemps avant de voir « Saint-Georges » figurer sur la carte du Québec du petit Larousse, ou pire encore, dans l'esprit des autres habitants de son propre pays.

Serge LaCasse
Cap-Rouge, 29 octobre 1991

L'art obscène

LA CULTURE rassemble, l'art divise. La culture reflète la collectivité, l'art pose l'individu. La culture conforte, l'art dérange.

Il n'y a pas d'art sans « je » celui de l'artiste et celui du spectateur. Je suis membre du Centre des auteurs dramatiques (Cead). Récemment, nous avons, par la voix de René-Daniel Dubois, déposé un mémoire fracassant à la Commission d'étude sur la culture. Nous avons reproché au gouvernement son incurie en matière de politique culturelle et ses balbutiements grotesques dès qu'il s'agit de parler d'art.

De tous temps, le but des gouvernements a été de susciter un « nous » qui soit le plus large possible. Il est dans la nature même du politicien de craindre le « je », considéré comme indécent, et de brandir bien haut l'étendard du collectif. Pour qu'un Parti, quel qu'il soit, réussisse à développer un regard sur la culture, il lui faudra un courage singulier. Ce n'est pas dans les catalogues de sondages que les hommes d'État devront chercher la future politique culturelle, mais dans la mise en tension de leurs âmes. C'est un exercice qu'ils n'ont pas fait depuis longtemps.

Michelle Allen
Montréal, 4 novembre 1991

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910Directrice :
LISE BISSONNETTERédacteur en chef
et directeur de l'information
Bernard DescôteauxDirecteur délégué à l'administration
André LeclercRédacteurs en chef adjoints
Jean Francoeur,
Michel LefèvreDirecteurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot
Guy Deshaies

FAIS CE QUE DOIS